

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 30 janvier 2007 à 13 h 30

Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 30 JANVIER 2007	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CHAMBRE DE COMMERCE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC	1
M. Hugo Lépine	
GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)	5
M. Gaston Cadrin	
M. Pierre-Paul Sénéchal	
CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC	22
Mme Louise Mercier	
M. Gilles Fortin	
VILLE DE LÉVIS.....	27
Mme Danielle Roy Marinelli	
REPRISE DE LA SÉANCE	
MAXI-PAYSAGE INC.	39
M. Serge Gonthier	
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU GAZ NATUREL	41
M. Richard Gignac	
M. André Goujon	
M. Yves Rabeau	
CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS	52
M. Christian Lévesque	
M. Stéphane Labrie	
M. Pierre Garant	
Mme Sylvie Girard	
DÉVELOPPEMENT PME CHAUDIÈRE-APPALACHES	58
M. Michel Gilbert	
DROIT DE RECTIFICATION	
PROMOTEUR	61
M. Glenn Kelly	
M. ANDRÉ HAMEL.....	61
M. GASTON CADRIN.....	63
M. BENOÎT CHEVALIER.....	64

SÉANCE DU 30 JANVIER 2007
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon après-midi mesdames et messieurs, on reprend, je vous invite à prendre place s'il vous plaît!

10 L'audience reprend. Juste une mise au point! J'ai oublié de vous dire hier que les gens, les citoyens qui aimeraient s'inscrire pour une prestation orale qui n'est pas déjà inscrite dans le registre sont libres de le faire, dans la mesure où on a une liste d'attente évidemment, dans la mesure où on aura le temps, on va certainement les entendre.

15 Mais j'ai oublié de vous dire qu'il faut pas que la présentation proposée orale, il faut pas que ce soit en réaction à un mémoire, vous me comprenez. On commence pas un débat contradictoire à propos des mémoires présentés, seulement des présentations orales à propos du projet qui n'ont pas déjà été signalées à nous. Voilà!

20

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CHAMBRE DE COMMERCE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

25 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur ce, sans plus tarder, j'invite la Chambre de commerce des entrepreneurs du Québec, monsieur Hugo Lépine.

30 Monsieur Lépine, bienvenue, on vous écoute.

PAR M. HUGO LÉPINE:

Bonjour. Madame la Commissaire, messieurs les Commissaires!

35

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe "La Chambre...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, quatrième paragraphe, fin, "... au Québec.")

40 Je vais prendre quelques minutes, et vous l'avez également dans le mémoire, pour vous situer l'intervention de la Chambre de commerce des entrepreneurs dans le dossier de Rabaska!

45 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe, "Depuis l'automne...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, "... sur le plan économique.")

50 On pourrait vous répéter pendant des heures et des heures toute l'importance effectivement économique de ce projet pour la grande région. Je pense que vous avez sûrement suffisamment lu et entendu tout ce qui s'était écrit en termes de retombées économiques potentielles, les investissements que cela représente, je ne me répéterai pas. On vous l'a rappelé dans notre mémoire.

55 Qu'il suffise simplement pour moi de vous signaler toute l'importance que nous attachons au fait que des promoteurs privés, en l'occurrence Gaz Métro, Gaz de France, Enbridge qui sont partenaires dans Rabaska qui viennent injecter huit cents millions de dollars (800 M\$) de fonds privés, sans subvention gouvernementale, pour la réalisation d'un projet de très grande importance.

60 Vous savez, les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches ont connu un essor économique important au cours des dernières années, elles sont sur une lancée remarquable, citées en exemple, les experts économiques le confirment à plus d'un égard, mais ce projet-là, il est important pour notre région, pour nos régions, pour la rive nord et pour la rive sud, parce qu'il va consolider cet essor économique que nos régions ont connu au cours des dernières

65 années.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe, "La Chambre est convaincue...")

70 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, deuxième ligne, "... de Kyoto")**

À plusieurs reprises, elle a manifesté son accord et son appui à cette convention importante, et croit que, contrairement à ce que certains affirment, malgré qu'il puisse être une source potentielle de pollution, le gaz naturel permettrait, à tout le moins, de limiter les effets négatifs sur l'environnement par une utilisation beaucoup trop grande du pétrole et de ses rejets beaucoup plus néfastes pour l'environnement.

75

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, premier paragraphe, "La réalisation...")

80 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous, monsieur Lépine.

85 Juste une petite note à l'effet que le BAPE, nous faisons état de nos constats, et toutes les autorisations appartiennent aux deux (2) gouvernements évidemment qui tiennent compte

de ce que les deux (2) commissions auront à dire, on l'espère, mais les autorisations, ce n'est pas du ressort des deux (2) commissions. Alors voilà.

90 Cela dit, des questions monsieur Paré?

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

95 Monsieur Lépine, à plusieurs reprises dans votre interventions, vous avez fait état des effets, en termes de développement que vous attendez et de la réalisation de Rabaska, au-delà donc strictement des investissements proprement dits. D'ailleurs dans une de vos dernières recommandations, vous dites "en misant sur le développement futur", pouvez-vous être plus précis, sur quel genre de développement économique, au-delà de Rabaska, vous attendez?

100 Et j'ajouterais peut-être comme élément de référence, est-ce que les attentes que la région pourrait avoir par exemple à la suite de l'implantation d'Ultramar se sont concrétisées? Économiques, là.

PAR M. HUGO LÉPINE:

105 Bien, en ce qui concerne Ultramar, écoutez, il faudrait qu'on puisse disposer des données très précises là-dessus. Mais de ce qu'on en sait, oui, les attentes ont été rencontrées.

110 Maintenant, pour nous, Rabaska est un autre projet et il s'inscrit fort bien dans l'objectif que l'on a. Vous savez, je vous l'ai rappelé en début d'intervention, il y a une dynamique qui s'est installée dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches; nous, on veut qu'elle se poursuive, cette dynamique-là. Il y a des investissements importants qui vont marquer les deux (2) prochaines années, en prévision du quatre centième anniversaire de la ville de Québec. Ce sont des investissements qui vont certes avoir une influence marquante sur les données économiques de la région.

120 Et nous, nous travaillons pour l'après-2008. Rabaska est un de ces projets-là, et un projet de première importance, quand on sait jusqu'à quel point l'économie de Québec a pris pratiquement une décennie avant de pouvoir commencer à récolter les fruits de la diversification.

125 Vous savez que l'économie de Québec a été pendant beaucoup trop longtemps, à notre avis, dépendante des gouvernements, et on commence à peine à récolter les fruits de la diversification qui s'était entamée au milieu des années quatre-vingt-dix.

 Bien, Rabaska s'inscrit en plein dans ce créneau-là de la diversification, et on pense que pour l'avenir économique de la région, un projet de ce type est très certainement pas à négliger, il est de la toute première importance qu'il soit réalisé.

130 C'est dans ce sens-là que je vous disais qu'il devait s'inscrire dans le développement
économique futur de la région. On prépare l'après-2008, on veut que l'élan se poursuive, on
veut pas que l'économie de la région, après les festivités du quatre centième anniversaire,
après les investissements massifs et toute l'activité qui sera créée autour de cet événement-là,
on veut pas que ça tombe au point mort, on veut que ça se poursuive.

135

Rabaska est une façon d'y arriver.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

140

Est-ce que vous avez identifié des créneaux qui pourraient porter ces suites-là?

PAR M. HUGO LÉPINE:

145

Bien écoutez, je vous en ai parlé tout à l'heure, lorsque j'ai fait mention de l'apport de la
haute technologie. Vous savez qu'on pourrait très bien créer des synergies.

150

L'économie du savoir, c'est quelque chose qui prend de plus en plus d'importance dans
l'économie de la région de Québec, il y a une expertise qui se développe, une expertise qui est
reconnue mondialement; pourquoi ne pas profiter de la présence d'un port méthanier pour
développer nos connaissances dans le domaine des ressources énergétiques, dans le
domaine, en fait, de l'énergie en général. Alors voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

155

D'accord. Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

160

Est-ce que vous avez déjà identifié des entrepreneurs particuliers, ciblé sur les emplois
indirects, les services à fournir et les nouvelles spécialisations éventuelles reliées au gaz
naturel?

PAR M. HUGO LÉPINE:

165

Non, pas encore. Pas encore, mais très certainement qu'il y en aura.

170

Écoutez, si on se fie à ce que nos membres nous représentent, et ceci dit, on n'a pas
fait encore, je vous le confesse, on n'a pas fait encore d'étude exhaustive là-dessus, on a très
certainement l'intention de suivre le dossier de près, mais de ce qu'on entend de nos membres,
et on a mené des consultations auprès de nos membres sur ce projet-là, très certainement qu'il
y a une portion importante des gens d'affaires de la région de Québec qui attend avec
impatience la réalisation de ce projet, non seulement parce qu'ils ont à cœur l'intérêt

économique régional, mais parce qu'ils ont des intérêts d'affaires, ils ont des occasions d'affaires qui vont se présenter, très certainement.

175

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Selon votre expérience de travail avec les entrepreneurs, quand des nouveaux secteurs émergent, ça prend combien de temps pour que le secteur s'adapte, par exemple, qu'on ait identifié les besoins en main-d'œuvre, les besoins d'expertises, que les gens aient été formés, que les entrepreneurs soient compétents dans les domaines pour livrer la marchandise?

180

PAR M. HUGO LÉPINE:

Écoutez, certainement pas plus de cinq (5) ans, mais vous seriez surpris de voir jusqu'à quel point, les gens d'affaires sont des gens qui, par essence, sont dynamiques, par essence sont novateurs. Ce sont des gens qui sont capables, si vous me permettez l'expression, de se retourner de bord très très rapidement.

185

Et certains même travaillent déjà en prévoyant les possibilités. Certains se préparent déjà à l'éventualité de la réalisation du projet Rabaska.

190

Donc plusieurs se tiennent déjà prêts à passer à l'action, je peux vous le dire.

195

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors merci beaucoup monsieur Lépine, très appréciée, votre présentation.

200

GRUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu, le GIRAM, monsieur Cadrin s'il vous plaît.

205

Bonjour monsieur Cadrin, monsieur Sénéchal. Alors rendez-vous donné, rendez-vous respecté, on vous écoute.

210

PAR M. GASTON CADRIN:

Bonjour monsieur le Président, messieurs les Commissaires, les membres de la Commission!

215

On a intitulé notre mémoire, c'est sûr que le mémoire avait cent (100) pages, on va essayer de faire une synthèse...

PAR LE PRÉSIDENT:

220

Pour favoriser les échanges.

PAR M. GASTON CADRIN:

225

Oui, oui, c'est ça. C'est pour ça d'ailleurs qu'on a quelques images.

Alors le thème qu'on a donné, c'est: Rabaska, un terminal méthanier sur un site inapproprié, planifié avec des mesures de sécurité pour la population et la navigation, des mesures de sécurité de bas standard.

230

Le Groupe GIRAM, c'est un groupe sans but lucratif qui a été créé en 1983, donc au Cégep de Lévis-Lauzon, qui est préoccupé donc de la qualité de la vie, de l'environnement, le patrimoine, l'aménagement harmonieux, et j'ai été le principal rédacteur du mémoire. Je suis géographe et j'ai une maîtrise en sciences de l'environnement.

235

Il y a huit (8) thèmes qui sont explorés dans le mémoire. Tout d'abord, on va vous présenter un aperçu d'un terminal de GNL et des risques inhérents. On va traiter aussi que Rabaska, c'est un choix de site impertinent et irrationnel, que l'environnement naturel, culturel et paysager est remarquable dans ce secteur-là, et qu'il y a un environnement humain qui est non réceptif.

240

Il y a aussi des problématiques de navigation et aussi une justification énergétique peu convaincante, et bénéfices économiques et les pertes.

245

Donc les questions fondamentales gravitent autour d'un projet de terminal de GNL, donc qui sont sur les plans particulièrement humains. Donc le GNL au cœur de la population, ça a pas d'acceptation sociale normalement, pour toute la population qui est dans un rayon de cinq kilomètres (5 km).

250

Il y a toute la valeur emblématique du lieu, donc sur le plan culturel et paysager.

Il y a aussi les impacts des méthaniers pour la sécurité maritime et le développement de l'axe fluvial.

255

Aussi, c'est un projet non conforme au développement durable, il y a aucune harmonie donc entre les composantes du concept de développement durable, les trois (3) composantes.

260 Le processus de choix du site a été peu crédible à notre avis. Donc TransCanada a devancé Gaz Métro dans le cadrage, dans l'étude exploratoire du site pour le choix de Gros-Cacouna. Les deux (2) compagnies ne se sont pas entendues pour avoir un projet commun, et c'est pour cette raison que Gaz Métro a décidé de faire son propre projet.

265 D'ailleurs, une communication en février 2005 de Transports Canada à Cession des ports nous a appris que Gaz Métro n'a jamais adressé de demande à Transports Canada pour le site de Cacouna. Donc le promoteur a déjà, quand il a donné sa commande à Roche, a déjà présumé que c'était le site de Lévis-Beaumont qu'il privilégiait. D'ailleurs les prétextes de l'île Rouge, il vente, d'ailleurs les tests de vent ont été faits à l'île Rouge; et aussi au niveau du choix de site, on sait que c'est surtout des facteurs techniques et des facteurs donc économiques qui ont causé, qui ont été prépondérants dans le choix du site.

270 Selon une grille d'analyse donc des trois (3) projets que nous avons présentés dans le mémoire, puisque personnellement, j'ai été à Grande-Anse rencontrer les gens là-bas du port de Grande-Anse, port de Saguenay, et j'ai analysé, et puis on a suivi aussi les audiences à Cacouna, et finalement on s'aperçoit que le site de Lauzon, c'est le moins bon site. C'est le pire des sites pour un port méthanier dans les trois (3) projets présentés.

Donc tout d'abord il est pas industriel et portuaire, par rapport aux autres; il est agricole et résidentiel, en tout cas à ce moment-ci, même s'il y a un zonage ambigu.

280 Il y a aucune population à moins d'un point cinq (1,5 km), un point sept kilomètre (1,7 km) dans le cas de Gros-Cacouna et de Grande-Anse. Et le chenal maritime est complètement en dehors pour aller à Saguenay, il y a cent cinquante-deux cents (150-200) bateaux par année, puis pour aller à Cacouna, bien, il y a pas trop de problèmes non plus.

285 Il y a un document qui est paru en 2005, j'espère que vous en avez pris connaissance ou que quelqu'un va vous le remettre, c'est "La vision stratégique de la communauté métropolitaine de Québec". Alors on y dit ceci:

290 "Le statut de capitale nationale de Québec, pleinement assumé par la communauté, la mise en valeur exemplaire de tous les milieux de leurs attraits naturels, de leurs paysages, de leur richesse historique, s'ajoute à une cohérence d'actions des diverses composantes de la communauté métropolitaine de Québec."

295 On n'a pas besoin d'insister davantage, je pense que la région de Québec, c'est parmi les plus beaux paysages qu'on a au Québec et dans l'axe du Saint-Laurent.

Est-ce que maintenant, pour les risques, c'est le thème sur les risques, est-ce que ça a vraiment du bon sens de mettre dans ce paysage, sur ce site, parmi le monde, trois cent vingt mille mètres cubes (320 000 m³) de GNL? Ou, si vous aimez mieux, transformer en gaz naturel

300 de consommation, ça équivaut autour de deux cents millions de mètres cubes (2 M m³) et là, on compte un bateau et un réservoir.

Un projet de cette nature, en France, on est allé en France, Pierre-Paul Sénéchal qui est le vice-président de GIRAM, il m'a accompagné en France, on a visité à Montoir et à
305 Fos-sur-Mer, un projet de cette nature en France n'aurait même pas été analysé par la DRIRE, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. C'est les fonctionnaires qui s'occupent de ces projets-là. Ça n'aurait même pas passé le cap; on se demande pourquoi ça a passé le cap ici!

310 Vous avez le contexte de Fos Cavaou. C'est une zone, un peu, même contexte à Montoir-de-Bretagne, puis le même contexte à Verdon près de Bordeaux, Antifer où qu'il y a des projets de ports méthaniers maintenant, c'est des zones industrialo-portuaires où il y a six mille hectares (6000 ha), un peu comme mettons si on comparait comme Bécancour ici, qui sont spécifiques pour accueillir ce genre d'industrie lourde ou à risque technologique. Vous
315 voyez ici à Montoir, c'est pas devant l'île d'Orléans ici!

En France, la sécurité des populations et la maîtrise d'urbanisation sont prioritaires. On a eu l'occasion de fouiller ça; d'ailleurs dans le mémoire, ça transparaît. Les installations classées Seveso font l'objet d'un suivi rigoureux, c'est-à-dire qu'il y a des inspections annuelles
320 de toutes ces industries-là. Il y a des études de danger qui sont renouvelables à tous les cinq (5) ans, qui sont mises à jour, puis il y a une Loi sur la prévention des risques technologiques en 2003, suite à Toulouse, ça a sauté pas mal en 2001.

Donc si on regarde tout ça, ce serait impossible d'établir un site comme on a choisi ici à
325 Lévis. D'ailleurs on le dit, Seveso II, ça date de 96, maintenir des distances appropriées entre des établissements Seveso, les zones d'habitation fréquentées par le public et les voies de transport importantes. Deux (2) thèmes où je vais insister dans les prochaines diapos.

330 Les États doivent contrôler l'implantation de nouveaux établissements. C'est sûr qu'aujourd'hui, encore plus qu'en 96.

Sécurité et précautions à Fos Cavaou par exemple. Les résidences sont à trois point deux kilomètres (3,2 km), et une zone de protection donc de onze cents mètres (1100 m) a été imposée entre la conduite du GNL et la plage. D'ailleurs, même dans le document fourni par
335 monsieur le promoteur au mois de décembre, c'est bien ça, c'est six cents mètres (600 m) de zone de protection éloignée. Donc cette plage-là, à partir des tuyaux, les lignes qui transportent le GNL, du bateau ou vers les réservoirs, donc il y a à peu près onze cents mètres (1100 m). C'est une zone dégagée de toute population, sinon il faut se promener avec un costume spécial.

340 À Lévis-Beaumont, le rayonnement thermique découlant d'une nappe initiale, et là, on a calculé par rapport à une nappe initiale, ça veut dire que dans cette zone-là, à l'intérieur du

345 onze cents mètres (1100 m), s'il y avait par exemple un rayonnement thermique de trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m²) avec une fuite de sept cent cinquante millimètres (750 mm), ça veut dire que vous auriez donc soixante (60) familles qui seraient dans ce rayon-là.

350 Et s'il y a une fuite plus grande, un déversement plus grand, à quinze cents millimètres (1500 mm), là à ce moment-là, c'est mille huit cent soixante-cinq mètres (1865 m) et deux cents (200) familles.

355 Et si c'était un méthanier Qflex – là, le premier, c'est le méthanier de référence comme ils l'appellent – Qflex, donc vous auriez cent quinze (115) familles dans un rayon de quinze cent soixante-dix mètres (1570 m), et deux cent cinquante (250) familles dans un rayon de mille neuf cent quarante mètres (1940 m) qui pourraient se faire chauffer pas mal. Mais à trois kilowatts (3 kW/m²), Santé publique vous a donné les références là-dessus.

360 Si en France dans la zone 3, c'est-à-dire un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²), on recommande des vêtements de protection, ici, la question qu'on se pose, est-ce que les élèves devront porter une combinaison d'urgence Rabaska pour avoir leurs cours, durant les cours, ou pour jouer dans la cour d'école?

365 Comment Rabaska, ils parlent de faire un beau parc, un escalier de descente, puis les kayaks, pas de problème, ça va passer en dessous de la jetée, comment Rabaska peut-il concilier ses installations à risque avec l'accès au fleuve dans ce secteur, compte tenu de ce qu'on a vu précédemment, ce qui se passe en France?

370 Il y a au moins soixante (60) familles qui se situent à moins d'un kilomètre (1 km) de la jetée et des réservoirs. Et là, oubliez pas, il y a des gens l'autre côté de la 20, dans le petit rang Saint-Roch, qui sont là. J'ai pas compté le nombre de maisons, j'ai pas de mémoire, je peux pas vous dire exactement, mais il y a du monde, on les oublie très souvent. Ils sont à côté des réservoirs. Peut-être que les réservoirs, c'est un peu moins pire.

375 Sur la 132, on a parlé de voie de communication. En France, une voie de communication importante, ça dépasse deux mille (2000) véhicules par jour. Ici, sur la 132, l'été, c'est cinq mille trois cents (5300) véhicules et douze mille (12 000) cyclistes.

380 Les réservoirs et conduites de GNL sont collés sur l'autoroute 20, on n'en parle pas beaucoup de ça non plus, entre quatre cents (400 m) à six cents mètres (600 m) où circulent, et j'ai vérifié avec monsieur Landry du ministère des Transports, trente-trois mille sept cents (33 700) véhicules par jour en période estivale dont dix-sept pour cent (17 %) sont des poids lourds que vous voyez, il y en a quelques-uns qui passent sur l'autoroute présentement.

385 Un des plus beaux paysages et des plus spectaculaires paysages fluviaux du Québec et de l'entrée maritime de Québec. J'ai fait ma thèse de maîtrise sur le fleuve dans la région de Québec, et j'ai eu l'occasion de parcourir le fleuve pas mal à la grandeur du Québec, et je peux

vous dire, comme géographe, comme amateur aussi de beaux paysages, que c'en est un, tout un.

390 Un paysage qui est très valorisé, qui mérite protection. Alors la topographie procure – ça, c'est un extrait de l'étude de paysages 94:

"La topographie procure des vues spectaculaires et uniques sur le tracé du Saint-Laurent et l'île d'Orléans et les Laurentides." Un autre extrait:

395 "Les qualités visuelles et patrimoniales indéniables des paysages internes ou externes accusent une résistance aux changements de par les sensibilités identifiées.

400 Et troisièmement, restreindre et prohiber des activités qui pourraient mettre en danger l'intégrité des éléments naturels et patrimoniaux. C'est une recommandation du rapport ARGUS sur le secteur Ville-Guay en 96.

405 Pour Rabaska, et là, tenez-vous bien, les lignes d'Hydro favorisent l'insertion. Comme si une verrue pouvait en supporter une autre ou en cacher une autre! Ces lignes ne sont pas irréversibles cependant.

Par contre, leur projet, pas sûr qu'il sera pas irréversible.

410 Rabaska constitue pour l'île une menace visuelle et de vulnérabilité advenant un nuage gazeux en provenance du méthanier. Les vents dominants dirigeront le nuage directement sur Saint-Laurent-de-l'Île.

415 L'île, c'est notre Mont-Saint-Michel. J'ai posé la question, est-ce qu'on ferait ça devant le Mont-Saint-Michel? J'ai pas eu de réponse convaincante de monsieur Denoux aux audiences.

420 Cette implantation ne s'harmonise pas du tout avec le paysage régional et la vocation de capitale et de tourisme de la région de Québec. Porter atteinte à ces ressources par de mauvais aménagements, c'est amoindrir notre environnement culturel et le produit touristique de calibre international que constitue notre destination.

425 La communauté métropolitaine de Québec, d'ailleurs, préconise un aménagement exemplaire, c'est dans la brochure. Madame la mairesse qui est ici siège sur le comité de la Commission métropolitaine de Québec, donc un aménagement exemplaire à la hauteur du statu de la capitale. L'aménagement doit donc afficher une qualité fonctionnelle et esthétique supérieure et constituer une vitrine du haut savoir du Québec.

Un environnement humain qui est pas tellement réceptif, on n'a pas besoin d'insister. On peut juste mentionner quelques éléments qui démontrent la non-acceptabilité par le milieu,

430 le rejet par référendum à Beaumont, une résolution en défaveur de la Ville de Lévis, de Saint-Laurent, de Beaumont en 2004, le recensement de l'APPEL, les pétitions, les marches, les manifestations, les spectacles bénéfiques, les requêtes au civil de quatre-vingt-treize (93) citoyens, les témoignages et questions au BAPE, et ça continue dans la période, dans la phase 2. Vous voyez, je pense qu'il y a un peu plus d'opposition devant votre Commission que de pro.

435 Un promoteur peu respectueux des citoyens! Il n'a pas respecté le référendum de Beaumont. C'est vraiment un déni de démocratie. Il s'est tassé de trois cents mètres (300 m), puis il a dit, regardez, c'est pas grave, on s'en va à Lévis! Il n'a jamais consulté la population du secteur d'implantation, comme la Ville de Lévis d'ailleurs qui n'a jamais consulté non plus les gens concernés, même si on en a fait la demande, le GIRAM et d'autres personnes.

440 Après le non de Beaumont, il a procédé par lobby et marketing. Ce fut la danse des millions pour mousser le projet.

445 Et comme l'ont dit messieurs Mulcair et L'Allier, les grands projets ne peuvent s'imposer uniquement d'en haut! Malgré la promesse de Rabaska de ne pas forcer le projet, c'est ce qu'ils ont fait.

450 Compensation dans le un point cinq (1,5 km), un incitatif au déracinement! Pour le promoteur, tout se monnaie. Si ça vous stresse de vivre à côté d'un terminal ou si vous craignez une diminution de votre qualité de vie, on vous offre un beau plan de vente de votre maison et de déménagement. Oubliez que vous êtes là depuis des générations! Il y en a que ça fait huit (8) générations qu'ils sont là. Ou que vous vous sentez heureux dans votre milieu de vie, il s'engage même à faire un suivi de l'état psychosocial de la population restante je devrais dire du secteur après l'exploitation du terminal. Très bon!

455 Pourquoi ces gens devraient-ils laisser leur place à un consortium privé associé de gazodollars? Si c'était, par exemple, une erreur du gouvernement, comme l'aéroport Mirabel ou d'autres éléments, peut-être que les gens comprendraient mieux, ils se débattraient peut-être pareil, mais là, c'est pour une compagnie privée qu'on veut créer ce parc.

460 Des risques pour la navigation et la sécurité maritime. Des méthaniers sur un fleuve difficile à naviguer, entre autres en hiver, et très fréquenté. On m'a déjà dit que c'était le premier port méthanier qui aurait lieu dans une zone englacée au monde.

465 Inquiétude dans la traverse du nord. Vous avez trente-deux kilomètres (32 km) à douze point cinq (12,5 m). Le méthanier donc a besoin d'à peu près deux mètres (2 m) de marée pour remonter ça en sécurité. On a déjà les pétroliers qui remontent déjà, ils ont quinze point cinq (15,5 m) de tirant d'eau, puis ils naviguent dans douze point cinq (12,5 m). Alors on en a déjà, puis un méthanier, pour moi, c'est plus dangereux qu'un pétrolier.

470

En plus, le chenal est entouré de récifs, de hauts-fonds et est soumis à de forts courants transversaux et de brume, comme c'est le cas par exemple dans le secteur du Cap-Tourmente, à l'est de l'île.

475 Il y a aussi inquiétude en raison des nombreux incidents et accidents maritimes, rapport Innovation.

480 Encore plus préoccupant, l'accostage des méthaniers à proximité du chenal qui est très étroit. Tout est relatif, mais c'est pas un port, c'est pas un port naturel. La largeur navigable est neuf cent cinquante mètres (950 m), il y a déjà la jetée d'Hydro-Québec qui s'avance de trois cent cinquante mètres (350 m); Rabaska, la jetée s'avancerait de six cents mètres (600 m). Et si on ajoutait une zone de protection, comme ça existe ailleurs, de cinq cents mètres (500 m), il resterait pas grand-chose pour naviguer en sécurité.

485 Contrainte pour le trafic maritime croissant. Ça, ça a été démontré, il y a de plus en plus de navire et ils sont de plus en plus gros.

490 Ça risque de geler la navigation donc entre deux (2) heures trente (30) à trois (3) heures à partir de la traverse du nord. Par exemple, s'il y a un méthanier qui veut s'en aller vers l'aval, c'est-à-dire qu'il y a un bateau de croisière qui veut retourner et qu'il y a un méthanier qui amorce sa course dans la traverse, et pour SIGTTO, ils recommandent donc de localiser les ports loin des routes maritimes achalandées. Vous allez voir que ça correspond pas du tout à ce site-là.

495 Aucun amarrage de méthanier dans un environnement où se déplacent des navires à grand gabarit. Le transport de GNL ne fait pas bon ménage avec les navires de passagers en raison du risque humain. Ne pas privilégier les sites loin à l'intérieur des côtes et tenir compte du développement futur des activités maritimes.

500 Si Transports Canada et TERMPOL suivaient les recommandations SIGTTO et les siennes, ce terminal serait rejeté, parce qu'on dit, les fonctionnaires disent dans leur guide: construire le terminal dans un endroit éloigné à l'écart des agglomérations, puis faire passer les navires en dehors des routes dangereuses, etc.

505 Au lieu de suivre SIGTTO et TERMPOL, on affiche un certain laxisme à l'égard des terminaux méthaniers de GNL et des méthaniers dans les deux (2) projets qu'on a eus. On a vu à peu près de quelle façon qu'ils analysaient les projets.

510 Le géographe expert, monsieur Lasserre a écrit un volume ça d'épais, monsieur Waaub doit le connaître, donc de sept cents (700) pages sur le Saint-Laurent en 1980. Il a été aussi l'invité au Centre de développement des transports de Montréal qui relève de Transports Canada en 97, il a écrit une autre publication. C'est un spécialiste donc du Saint-Laurent et les Grands Lacs. Alors il dit dans un courriel: vous avez raison de vous battre contre ce projet qui

515 compromettrait gravement l'avenir de la voie navigable du Saint-Laurent et celui des principaux
ports du Québec – on pourrait ajouter ceux qui sont en amont, même de l'Ontario et des États-
Unis – limitant sévèrement sa capacité chaque fois qu'un méthanier viendra accoster au
débarcadère projeté. Ce serait une catastrophe, non seulement pour la navigation de croisière,
mais aussi pour le transport de marchandises par voie d'eau, vrac, conteneurs. Patrick Plante
avait raison donc.

520
Absence faible de justification énergétique. Déjà un terminal méthanier est accepté à
Cacouna, il reste l'approbation finale par les gouvernements. Tous reconnaissent qu'un est
suffisant pour combler les cinq cent cinquante millions de pieds cubes (550 M pi³) par jour au
Québec. Ça augmente pas tant que ça, la consommation de gaz naturel. Et surtout que Gaz
525 Métro a déjà affirmé que même s'il y avait un port méthanier au Québec continuerait de
s'approvisionner à partir du tuyau de l'Alberta.

Un deuxième terminal serait pour donc l'exportation de gaz vers les États-Unis.
D'ailleurs les réseaux sont en place, on va le voir rapidement.

530
Avant, de plus, cela a toujours été dans les plans de GDF, de Gaz de France, surtout
avec la fusion, c'est encore plus d'actualité. Vous voyez un article du Devoir en 94, ils ont
trente-sept pour cent (37 %) de parts dans Noverco en 94, Gaz de France part à la conquête du
marché gazier du Québec et du nord-est américain. On n'invente pas ça.

535
La tuyauterie est déjà là, elle se dirige déjà vers le Vermont et le Maine. D'ailleurs à
Saint-Sébastien, on a agrandi le pipeline justement pour en exporter plus, parce que Gaz Métro
possède une compagnie de gaz au Vermont.

540
Si nous avons besoin de gaz, il y a une alternative à la dépendance exclusive de
l'Ouest, c'est l'argument du promoteur, là, on a juste un fournisseur. Les ports de GNL
acceptés au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il y en a deux (2), additionnés aux
deux (2) projets dans la baie de Passamaquoddy représente un potentiel de cinq milliards de
pieds cubes 5 G pi³) par jour s'il se réalisait.

545
Un autre facteur favorable, celle-là est pas trop mal, on a découvert que nos deux (2)
compétiteurs d'ici, qui sont ennemis ici, sont de bons amis dans le Maine et à Portland, car le
Portland National Gas Transmission System appartient à trente-huit pour cent (38 %) à Gaz
Métro et à soixante et un pour cent (61 %) à TransCanada. Ils se partagent également le
550 pipeline, le gazoduc TransQuébec & Maritimes qui relie Lachenaie et East Hereford sur deux
cent treize kilomètres (213 km).

Comble de chance, le Maritime Northeast Pipeline grossit actuellement, il a demandé au
FERC la permission de grossir sa capacité de transport, et le gazoduc Westbrook-Lachenaie
555 est réversible. C'est inscrit, à moins que l'auteur soit dans les patates, mais c'est inscrit en
toutes lettres par un spécialiste d'énergie.

Vous avez les compresseurs qu'on était en train de planifier pour justement transporter le GNL du Maine et des Maritimes.

560 Les bénéfices économiques et les pertes diverses à long terme! Pourquoi le revirement de Lévis face au projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

565 Monsieur Cadrin, je voulais pas vous interrompre, mais vous avez épuisé les vingt (20) minutes. Alors c'est dommage, parce qu'on n'aura pas le temps de vous poser toutes les questions qu'on aurait. C'est juste ça.

PAR M. GASTON CADRIN:

570 Est-ce qu'on peut juste accélérer, si vous voulez?

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Mais ça enlève déjà notre capacité d'engager la discussion qu'on aurait bien aimé avoir avec vous.

Allez-y, choisissez le mode d'emploi de votre temps comme bon vous semble!

580 **PAR M. GASTON CADRIN:**

On va les passer vite. C'est sûr que c'est un mémoire qui est très consistant...

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Non, je comprends, mais il est disponible. Il va être disponible pendant des mois.

On aurait aimé justement approfondir ces questions avec vous.

590 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Mais il y a quand même des éléments qui font synthèse, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

595 D'accord.

PAR M. GASTON CADRIN:

600 Daniel Arbour, je veux juste vous citer ça, c'est l'étude de 90, c'est très intéressant. Selon l'étude de Daniel Arbour que la Ville avait commandée, peu d'entreprises ont besoin d'installations portuaires. Si c'est le cas, il s'agira souvent d'installations privées, spécialisées, dimensionnées et conçues aux seules fins de l'entreprise en cause, donc peu susceptibles de devenir un équipement polyvalent, attrayant pour une seconde installation. Puis elle ajoute des
605 installations pour le cadre de vie.

Puis Arbour dit, bon, au niveau du patrimoine, ça s'inscrit plus ou moins.

610 L'illusion de la filière du froid, bien ça, monsieur Bavuz nous a dit que c'était un peu de la frime.

La région a-t-elle tant besoin d'emplois? Bien, on sait que le portrait économique est très bon dans la région. Si c'était la Gaspésie ou peut-être le Saguenay, au niveau du développement régional, ça aurait un impact, mais ici, regardez, les statistiques sont là.

615 Pour quarante (40) à cinquante (50) emplois, doit-on bouleverser le paysage et changer l'image touristique de Québec?

Juste une petite citation de la Convention européenne du paysage. Ils disent:

620 "Le paysage constitue une ressource favorable aux activités économiques dont une protection, une gestion, un aménagement approprié peuvent contribuer à la création d'emplois."

C'est pas frivole, ça.

625 Et les cercles du développement durable, bien, pour nous, sur le plan sociétal, il y a trois (3) anneaux. L'anneau de société, c'est une source de division, ce projet-là, l'étude du promoteur a tenu compte de la faune, de la flore, du ruisseau, mais n'a pas tenu compte de la population.

630 Des impacts majeurs sur l'environnement naturel paysager et culturel. Et appliquons le principe précaution, c'est-à-dire refus, puisque ce projet est à haut risque pour la population. On établit ça parmi le monde.

635 Et le mot de la fin, je le laisse à monsieur le conseiller André Hamel qui est dans la salle: c'est le pire héritage à laisser aux gens de demain. Il a dit ça le 2 décembre 2004.

Souhaitons que le BAPE ne participe pas à ce legs. Merci beaucoup.

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Cadrin. Alors comme je vous ai dit, on aurait aimé poser un tas de questions, alors on va se limiter vraiment à une question. Au-delà des faits qui sont très importants évidemment, mais les faits sont vérifiables, ils ont ceci de facile qu'ils sont
645 vérifiables, et on va certainement faire la validation des faits qui nous sont soumis de part et d'autre.

Vous soulevez des questions très pertinentes en termes d'adéquation entre la vocation d'un projet et le site, on en tiendra compte certainement.

650

Vous avez aussi votre lecture des dimensions qui doivent guider l'exercice, qui est une vision tout à fait légitime, on en tiendra compte, c'est clair, dans notre analyse.

655

Mais au-delà de tout ça qui vient avec le paquet pour ainsi dire qu'on va faire, j'aimerais vous poser une seule question, la question de la sécurité.

Est-ce que la société, l'espace public dans lequel on vit, est gérée en fonction des pires conséquences des activités envisageables? Surtout pour ce qui est de ces risques non volontaires. Parlons volontaires, je choisis de faire un "bungee jumping", ça me regarde, mais
660 les risques que la population subit collectivement, qu'on n'a pas choisis individuellement, genre transport de matières dangereuses par rail à côté de Montmagny, genre etc., etc.

Est-ce qu'on gère cet espace public qui nous appartient en fonction des pires conséquences, selon vous, et si c'est le cas, c'est où?

665

PAR M. GASTON CADRIN:

Écoutez, dans le fond, c'est une population, je veux pas associer ça à des matières dangereuses qu'on transporte sur l'autoroute ou à Ultramar, c'est sûr qu'il y a trois cents (300)
670 maisons autour. C'est un nouveau projet, il devrait se faire selon les normes contemporaines. Il faut pas regarder Boston ou d'autres projets qui constituent une erreur, il faut y aller sur des normes de précaution et de sécurité maximale pour les populations.

Donc c'est un espace qui est pas public, c'est même pas le gouvernement qui veut créer un projet, c'est un espace privé; en fin de compte, un promoteur privé veut mettre une population dans une zone à risque, et cette population-là ne le veut pas. Ce qui est inadmissible, parce que si vous vous promenez en voiture, vous vous faites frapper ou prenez l'avion, c'est un risque que vous choisissiez...

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non mais justement, j'ai dit, pour les risques non volontaires, j'ai bien précisé ça.

685 Donc ça exclut moi, en prenant le volant de ma voiture, un vol que je prends. Je parle des risques collectifs subis à caractère non volontaire pour un bien perçu d'ordre général.

Est-ce que ces risques-là sont gérés en fonction des pires conséquences imaginables?

PAR M. GASTON CADRIN:

690 Je sais pas si, Pierre-Paul, tu as quelque chose à dire là-dessus?

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

695 Remarquez...

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Pour vraiment faire le tour de la question, pour tenir compte de tous les éléments. Allez-y, monsieur Sénéchal.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

705 Moi, je pense que dans une société avec tout le potentiel qu'on a, surtout au Québec en termes d'étendue de territoire et autre, la question ne se pose pas trop, la question du pire scénario possible. On a toujours le choix, et une entreprise privée doit, comme toute entreprise publique, doit toujours faire en sorte qu'elle puisse trouver le scénario qui nous amène pas au pire lorsqu'on a le choix.

PAR LE PRÉSIDENT:

710 Ça, c'est évident.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

715 Et c'est une question de choix de site, et je suis certain qu'au Québec, les choix de sites, il y en a.

720 Au niveau de la navigation, il y a des scénarios, on va en parler dans les mémoires qui vont suivre également, on est dans un scénario, je sais pas si on peut le qualifier de pire, mais il y a des conséquences prévisibles qui doivent être démontrées au niveau des risques maritimes, et si on peut les éviter en faisant transporter le GNL par un gazoduc plutôt que par un bateau dans un endroit difficile, je pense qu'il faut le faire.

725 Si on a le choix entre transporter du GNL vers Montréal sur le pont Jacques-Cartier plutôt – c'est-à-dire par un canal souterrain en dessous du fleuve plutôt que par le pont

Jacques-Cartier avec des camions-citernes, je pense que le choix se définit de lui-même. On doit prendre la façon la plus sécuritaire pour acheminer du GNL à Montréal s'il faut en amener, mais il y a des choix possibles.

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va de soi. Encore une fois, vous avez apporté des éléments assez importants concernant le choix de site, etc., alors on va le faire.

735 Dernière question! Ça représente quoi pour vous, rapidement, l'acceptation sociale?

Doit-on juger de l'acceptation sociale par l'arithmétique d'un comptage, est-ce que c'est l'unanimité, est-ce que c'est cinquante et un pour cent plus un (51 % + 1)?

740 Comment est-ce qu'on peut mesurer cette acceptabilité ou cette acceptation sociale?

PAR M. GASTON CADRIN:

745 Moi, je pense que j'irai pas dans les mathématiques, mais je peux juste, pour essayer de vous éclairer là-dessus, quand vous avez eu par exemple le Cirque du Soleil qui a voulu faire quelque chose à Montréal avec Loto-Québec, est-ce que c'est tout le Québec qui a, si on peut dire, nui au projet ou si vraiment c'est venu d'organismes qui étaient plus dans le quartier en question, puis on disait que ça déstabiliserait sur le plan social cette population-là?

750 La même chose quand on arrive à un port méthanier. Comme j'ai dit, on détourne un ruisseau puis là, le ministère de l'Environnement gratte, ça va tu être correct de la façon qu'on va refaire ça! Puis la population qui est là, mettons dans le cinq kilomètres (5 km), y compris celle de l'île d'Orléans qui est très concernée par le projet sur le plan visuel et sur le plan des risques potentiels, à un moment donné ça peut arriver, donc ces gens-là auraient dû être les premiers concernés et consultés. Ce qui n'a pas été fait.

755 C'est comme si on avait fait un sondage dans la grandeur de la nouvelle ville de Lévis. C'est sûr que ça risquait d'être majoritaire, parce qu'à partir, monsieur le Président, que les gens connaissent qu'est-ce que c'est que le GNL – lorsqu'ils connaissent pas le GNL, puis qu'ils voient, ils ont vu six cent cinquante millions (650 M\$), puis après ça huit cent quarante millions (840 M\$) dans les journaux – on va vous interroger à Saint-Jean-Chrysostome, le patelin, la patrie de madame la mairesse actuelle, puis les gens vont dire, bien, ça va rapporter des taxes, en plus il y a une convention de sept millions (7 M\$).

765 Donc les gens, c'est ça qu'ils analysent, c'est une analyse donc sans fouiller un peu. À partir du moment, les gens qui sont dans le cinq kilomètres (5 km), eux autres ont gratté un peu, ils ont lu, ils ont gratté sur Internet, ils ont été voir c'était quoi le GNL, puis ils se sont aperçus qu'effectivement ça représentait des risques pour leur sécurité et pour leurs biens aussi.

770 Et c'est à partir de ce moment-là qu'il y a comme – si on fait des inventaires d'oiseaux,
de plantes rares, si on veut sauver une tourbière, est-ce que les gens dans le secteur qui
peuvent, eux, s'exprimer, le poisson peut pas s'exprimer, mais ces gens-là peuvent s'exprimer,
puis on leur a même pas donné l'occasion, la chance de s'exprimer, puis dire qu'est-ce qu'ils en
pensaient.

775 Il y a une madame Louise Roy qui était dans le projet initialement, et elle m'a dit
personnellement, elle était engagée par le promoteur Rabaska, il y a eu deux (2) façons de
faire. La première façon, quand Rabaska s'est impliquée dans le projet à Beaumont, il y a eu
des rencontres et il y a eu quand même une certaine volonté, entre guillemets, de consulter un
peu plus en amont. On devait consulter sur les risques. Par exemple, le 29 septembre, on
780 devait consulter la population sur les risques, c'était une consultation thématique. Elle n'a pas
eu lieu parce qu'on a révélé l'étude du docteur Fay semble-t-il.

Mais madame Roy, juste pour terminer, elle m'a dit, après l'échec de Beaumont, après
le référendum, le promoteur a décidé de prendre un autre moyen, c'est-à-dire de pas consulter
785 en amont, mais de procéder par lobby, de rentrer donc dans l'opinion publique ce projet-là
graduellement avec des grands moyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

790 D'accord. Je vais quand même me tourner vers mes collègues, quitte à ce qu'on gruge
dans la pause-café. Monsieur Paré, monsieur Waaub? Ça va.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

795 Je voudrais qu'on revienne un petit peu sur la question des paysages. J'aborderais la
question de deux (2) façons peut-être complémentaires.

Pouvez-vous mentionner jusqu'à quelle limite, on pourrait intégrer des infrastructures
dans l'unité de paysage qui est définie par les deux (2) rives et l'île, sans nuire à son caractère
800 patrimonial, culturel, etc.?

Donc jusqu'à quel point on pourrait tolérer une infrastructure quelconque, sans juger
qu'il y ait des dommages?

805 Et l'autre moitié de ma question, ce serait de dire: peut-on mettre une limite entre une
unité de paysage dans laquelle on pourrait dire que l'historique est plus agricole, résidentiel, et
une qui est plus reliée au port de Québec et à l'histoire patrimoniale de Québec comme ville
portuaire, d'échanges, etc.? Est-ce qu'il y a une limite aussi? Est-ce qu'on peut définir
clairement ça?

810

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

Pendant que mon collègue est en train de préparer sa réponse! Dans quelle mesure on peut intégrer!

815

Plus il est question de volume obligé, plus c'est difficile. Je vais prendre l'image d'une annonce de MacDo qu'on doit intégrer dans le Vieux Québec, c'est relativement facile et on l'a très bien réussi, contrairement à ce qui se fait un peu partout en Amérique du Nord. Avec des règles plus strictes, on a réussi avec les volumes et les superficies obligatoires qu'on ne doit pas dépasser, on a réussi à intégrer une annonce de MacDo sur la rue Saint-Jean, sans que ça ne fasse un bris.

820

Lorsqu'on arrive avec des réservoirs de cette ampleur-là, ça devient plus compliqué. On peut pas dire au promoteur, tu vas diminuer par trois (3) les volumes de tes réservoirs pour réduire l'impact. Il y a des sujets qui ne permettent pas une telle atténuation, d'après moi.

825

PAR M. GASTON CADRIN:

Bien, je pense que l'intégration, ça va être très très difficile, parce qu'une jetée de six cents mètres (600 m) avec la partie terre-plein, c'est visible de partout. C'est visible du Parc de la Martinière, c'est visible de la rue Saint-Joseph à Lauzon, c'est visible de l'île d'Orléans.

830

Je serais curieux de savoir le nombre de kilomètres où cette structure est visible. Elle est visible aussi dans l'étude que le promoteur a faite au niveau du tourisme, on dit pas que ça peut avoir des impacts sur le tourisme fluvial, par exemple les croisières qui arrivent, ils vont avoir ça en plein front.

835

Donc c'est sûr qu'on peut pas camoufler une telle structure, quand même qu'on la décorerait. D'autant plus que c'est du GNL. Si c'était à la limite une jetée qui sert à un certain trafic maritime qui pourrait être accessible au public, peut-être que ça serait plus facile socialement de la faire accepter.

840

Mais en plus, tout le monde va vous le dire, ce qu'on pressent – c'est sûr que ça aura pas un impact sur l'industrialo-portuaire parce que la topographie n'est pas tellement favorable – mais ce qu'on pressent, c'est qu'une fois détériorée, encore une détérioration qui s'ajoute avec les tours de l'Hydro, comme le dit le promoteur, c'est le Port de Québec qui va lorgner pour installer du vrac dans le secteur, quitte à gruger les falaises pour installer quelque chose dans ce secteur-là.

845

Donc c'est sûr qu'ouvrir la porte, c'est peut-être aussi ouvrir la porte à une détérioration qui va être beaucoup plus massive dans l'avenir.

850

855 Moi, je pense qu'on doit, comme en 2001, le schéma d'aménagement retirait la zone
industrialo-portuaire du zonage de Lévis, on doit continuer dans ce sens-là. Comme l'étude de
Arbour nous invite à regarder, à relire peut-être l'étude de Daniel Arbour, je pense que
consacrer ce secteur-là juste à une industrie spécialisée, c'est pas tellement rentable, et je
trouve très dommage que la Ville de Lévis – puis là, ça rentre dans son champ de compétence
– elle n'a jamais fait d'étude sur les avantages et les inconvénients d'accueillir l'industrialo-
portuaire dans ce secteur-là.

860 Moi, je verrais bien plus, on a parlé tantôt de nouvelles technologies, ça va être quoi
peut-être les besoins d'espace dans vingt (20) ans? Peut-être qu'on pourrait consacrer
justement à des industries de nouvelles technologies qui n'ont pas besoin d'équipement
portuaire dans ce secteur-là, où qu'il y a des belles vues sur le paysage. En faire un genre de
865 Silicon Valley de la région de Québec, je pense que ce serait bien plus rentable que les
soixante (60) emplois ou quarante (40) emplois, parce qu'ailleurs, c'est trente-cinq (35) emplois,
un port méthanier.

PAR LE PRÉSIDENT:

870 D'accord. Monsieur Cadrin, monsieur Sénéchal, très apprécié.

 Est-ce que vous avez un scoop à l'effet que les lignes d'Hydro-Québec vont bientôt être
enlevées?

875

PAR M. GASTON CADRIN:

 Vous savez, monsieur le Président, il y a eu des études qui ont été faites il y a à peu
près cinq-six (5-6) ans là-dessus par Hydro-Québec. C'est sûr qu'ils évaluaient ça à peu près à
880 un milliard de dollars (1 G\$).

 Mais dites-vous qu'à partir du moment qu'on ramènera des lignes, parce qu'on parle
d'aménager à Churchill Falls avec un plan conjoint avec Terre-Neuve, à ce moment-là, si on
amène une (1) autre ligne ou deux (2) autres lignes, je pense que les gens vont réclamer ça,
885 quitte à ce que ça coûte un milliard point deux (1,2 G\$), et on retrouvera la belle intégrité du
paysage au temps de Champlain.

PAR LE PRÉSIDENT:

890 D'accord. Encore merci beaucoup monsieur Sénéchal et monsieur Cadrin, très
apprécié.

PAR M. GASTON CADRIN:

895 On s'excuse pour le temps!

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie, ça va.

900

CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

905

Le Conseil de monuments et des sites du Québec, en l'occurrence madame Mercier, monsieur Fortin et/ou madame Vallières.

Bonjour madame, bonjour monsieur.

910

PAR Mme LOUISE MERCIER:

Bonjour. Madame Vallières s'excuse, elle ne pouvait être parmi nous cet après-midi.

915

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous allez vous identifier s'il vous plaît.

PAR Mme LOUISE MERCIER:

920

Alors je suis Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec.

PAR M. GILLES FORTIN:

925

Gilles Fortin, architecte et membre du Conseil des monuments et sites, avis et prise de position section de l'est.

PAR LE PRÉSIDENT:

930

Merci.

PAR Mme LOUISE MERCIER:

935

Alors voilà, dans un premier temps, je vous présente brièvement notre organisme.

Nous sommes un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis maintenant plus de trente (30) ans à la préservation du patrimoine bâti et des paysages culturels au Québec. Pour

ce faire, le Conseil a mis sur pied différentes actions et l'une d'elles est l'avis et prise de position, et c'est à ce titre que nous sommes ici aujourd'hui.

940

La question des paysages culturels nous préoccupe grandement. Depuis quelques années, cette question se précipite. Nous avons participé à l'audience publique sur l'éolien dans le Bas-Saint-Laurent, en mettant de l'avant effectivement cette préoccupation sur les paysages culturels.

945

Donc simplement pour rappeler!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début, "La notion de patrimoine...")

950

FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, fin, "... la démonstration")

Je vous fais grâce des définitions de patrimoine bâti, paysage culturel, de développement durable qu'on a identifiées dans notre mémoire. Je vais simplement continuer avec la question que nous nous posons sur le choix du site et là, nous rejoignons amplement les préoccupations du GIRAM.

955

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, "Le choix du site, on souhaite...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, troisième ligne, "... infrastructures industrielles")

960

Et là encore, nous rejoignons la préoccupation du GIRAM.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, troisième ligne, "Il est peu probable...")

965

FIN DE LA LECTURE, (Page 6, premier paragraphe, fin, "... de l'île d'Orléans")

Pour nous, il y a des erreurs qu'il faut éviter. Aujourd'hui, je pense que le consensus est très large à l'effet qu'effectivement, ces lignes de haute tension qui traversent le fleuve à la hauteur de l'île d'Orléans sont des structures indésirables et qu'aujourd'hui, nous ne procéderions pas de la même façon pour faire le transport d'hydroélectricité.

970

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, deuxième paragraphe, "Cette barrière...")

975

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin "... d'être circonspects")

Un autre exemple, bien sûr celui-ci a été mentionné à plusieurs reprises, c'est celui d'Ultramar du côté de Lévis, à Saint-David-de-l'Auberivière. Aujourd'hui, on ne ferait plus non plus une installation portuaire de cette nature dans une zone de ce type.

980

Donc une des questions que nous nous posons est à savoir, pourquoi Énergie Cacouna a rejeté ce site, en considérant sa densité et sa nature agricole, et le promoteur de Rabaska, lui, s'est pas posé les mêmes questions.

985 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, troisième paragraphe, "Les préoccupations...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin)

990 Dans le secteur Ville-Guay, pour nous, il y a toute la question donc de ce découpage territorial et il y a également aussi toute la préoccupation des points de vue, des perspectives visuelles à partir de la voie-mère, du parcours-mère qui est la route 132.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, troisième paragraphe, "En plus...")

995 **FIN DE LA LECTURE (Page 10, deuxième paragraphe, fin "... Chaudière-Appalaches")**

1000 Quant à l'île d'Orléans, on parle ici d'un arrondissement historique, d'un arrondissement historique qui est relativement fragile, du fait justement de la proximité de zones importantes, comme la zone portuaire de Québec. Cet arrondissement donc nécessite qu'on s'attarde à prendre toutes les précautions pour faire en sorte que la zone tampon qui l'entoure soit préservée, soit préservée de transformations inappropriées.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, "La protection des paysages culturels...")

1005 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, "... relativement jeune")**

1010 Il semble qu'il y ait peu d'outils et peu de réglementations qui soient actuellement développés pour assurer la protection de ces paysages, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas s'y attarder avant de créer des problèmes ou même de diminuer la valeur de ce patrimoine culturel.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, premier paragraphe, "Nous estimons...")

1015 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, premier paragraphe, "... du territoire")**

Nous énumérons dans notre mémoire plusieurs mesures de protection pour les paysages, la façon de préserver les perspectives visuelles.

Nous en arrivons donc à notre constat et à nos recommandations!

1020 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, deuxième paragraphe, "Dans le cas du projet...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, quatrième paragraphe, fin, "... pris en compte")

PAR LE PRÉSIDENT:

1025

Je vous invite à accélérer pour pouvoir poser au moins une question!

PAR Mme LOUISE MERCIER:

1030

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, troisième paragraphe, "En raison...")

Voilà!

1035

Je pense que le Bureau des audiences publiques qui est un outil extraordinaire d'évaluation mériterait effectivement d'avoir cette expertise d'experts indépendants sur les questions de patrimoine culturel.

1040

Pour nous, l'absence de prise de position dans le dossier du ministère de la Culture est extrêmement désolant et significatif, et nous les interpellons aussi directement dans ce dossier-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045

Merci madame Mercier, monsieur Fortin.

1050

Votre proposition d'un comité d'experts indépendants, c'est intéressant, et vous pensez devoir proposer un comité d'experts indépendants permanent qui aurait des pouvoirs conférés par la loi pour avoir le droit de regard pour tous les projets qui affectent l'affectation du sol pour des projets comme ça ou vous pensez d'un comité ad hoc qui pourrait servir le rôle conseil auprès de ministères ou d'autres ministères le cas échéant?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

1055

Bon, je pense qu'à ce moment-ci, nous avons pensé à la création d'un comité ad hoc pour ce projet-ci. Mais je pense qu'à plus long terme, il faut effectivement que le ministère de la Culture, le ministère du Développement durable se questionnent les deux (2) ensemble sur ces questions-là, parce qu'on le voit avec la problématique de l'implantation de l'éolien à travers le Québec, que c'est toujours les mêmes problématiques, la méconnaissance de ce qui caractérise les paysages culturels qui est toujours un élément fondamental de décision, donc on a besoin effectivement d'un comité d'experts permanent.

1060

En ce moment, la ministre de la Culture a lancé l'idée de modifier la Loi sur les biens culturels, ce serait peut-être l'occasion effectivement d'amener cette contribution importante, je pense.

1065

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 D'accord. Très rapidement, vous faites appel au ministère de la Culture d'exercer son rôle conformément aux pleins pouvoirs conférés par la loi.

Rapidement, quels pouvoirs a le ministère de la Culture qui sont actuellement sous-utilisés par rapport au cheminement du projet qui nous concerne, en connaissez-vous?

PAR Mme LOUISE MERCIER:

1075 Moi, je pense que le ministère de la Culture, dans la mesure où l'île d'Orléans est un arrondissement culturel, le ministère de la Culture aurait dû émettre un avis, aurait dû émettre un avis sur la question de la zone tampon par exemple et des paysages...

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Un avis que vous auriez aimé limitatif, n'est-ce pas? Cet avis-là, un avis pour dire, c'est bon ou pas bon ou un avis – parce qu'ils l'ont déjà fait.

PAR Mme LOUISE MERCIER:

1085 Moi, je pense qu'ils auraient dû participer à ce débat, de participer très activement et très largement à tout ce débat.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 D'accord. Est-ce que vous voulez ajouter, monsieur Fortin?

PAR M. GILLES FORTIN:

1095 Peut-être pas nécessairement limitatif, en fait, c'est beaucoup plus prendre position.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100 D'accord, très bien. Alors merci beaucoup madame Mercier, merci beaucoup monsieur Fortin, très apprécié.

1105 _____

VILLE DE LÉVIS

1110

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame la Mairesse de la Ville de Lévis, madame Danielle Roy Marinelli.

1115

Madame la Mairesse bonjour. Alors je vous invite à vous présenter et présenter aussi vos collaborateurs.

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1120

Alors monsieur le Président de la Commission mixte, messieurs les Commissaires, nous vous remercions de nous permettre de présenter la position officielle et majoritaire de la Ville de Lévis concernant le projet Rabaska.

1125

Alors je me présente, Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis. Je suis accompagnée de monsieur Dominique Fortin, directeur de la sécurité incendie, de maître Michel Hallé, avocat et conseiller juridique à la Direction des affaires juridiques, de monsieur Philippe Meurant, directeur du développement économique et du tourisme.

1130

Aussi présents cet après-midi plusieurs membres du conseil municipal, tous les directeurs du comité de mémoire qui ont participé à la rédaction de ce mémoire.

1135

L'actuelle ville de Lévis est issue de la fusion de dix (10) ex-municipalités intervenue le 1^{er} janvier 2002. Près de cent trente mille (130 000) personnes résident à Lévis, ce qui la place au huitième rang des plus grandes villes de la province de Québec.

1140

Lévis constitue le principal pôle de développement urbain de la région Chaudière-Appalaches, de même qu'un acteur de premier plan à l'échelle de la région métropolitaine de Québec.

On se rappellera que Rabaska a choisi Lévis pour la réalisation de son projet. De ce fait, depuis l'année 2004, nous avons donc mis tout en œuvre pour traiter adéquatement ce projet de terminal méthanier.

1145

En mars 2006, la Ville a formé à l'interne un comité multidisciplinaire dénommé Comité du mémoire Rabaska, pour assurer l'analyse et le suivi du projet. Parmi les travaux et les activités ayant permis de prendre un recul face aux informations reçues et aux positions défendues depuis avril 2004, citons l'analyse de l'étude d'impact environnemental produite par Rabaska qui a permis de formuler un ensemble de demandes et d'exigences contenu dans un avis de recevabilité déposé auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

1150

Une soirée de consultation et d'information auprès de la population pour enrichir les interventions répétées des citoyennes et citoyens aux séances du conseil municipal.

1155 Une visite du port méthanier d'Everett au Massachusetts ainsi qu'une comparaison des mesures de sécurité et de coexistence harmonieuse avec le milieu des installations de Gaz Métro situées à Montréal.

1160 La participation à une simulation de navigation dans des conditions extrêmes en compagnie de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent.

1165 L'ensemble des commentaires soumis et les mémoires déposés sur le site Internet de la Ville, les deux (2) protocoles d'entente qui ont confirmé les engagements publics du promoteur et notre participation à la première partie des audiences publiques afin d'entendre les questions et fournir les éléments d'information qui nous ont été demandés.

Le mémoire adopté la semaine dernière traite d'aspects associés aux compétences municipales, soit la sécurité et la gestion des nuisances, l'utilisation et l'aménagement du territoire et le développement économique local.

1170 La sécurité et la gestion des nuisances! Au Canada, la sécurité publique relève du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités, en fonction de leurs champs de compétences respectifs.

1175 L'efficacité en matière de sécurité publique est liée à l'application de plans d'urgence, lesquels comportent une chaîne structurée d'interventions par tous les organismes concernés, à commencer par le promoteur.

1180 Les responsables de la Direction du service de la sécurité incendie nous assurent que le schéma de couverture de risques répond adéquatement au besoin de protection généré par cette industrie. Le plan de sécurité a d'ailleurs été validé à partir des données recueillies notamment à la suite de la visite des installations du port méthanier d'Everett, à Montréal et auprès des diverses municipalités régionales de comté.

1185 Rabaska s'est engagée à faire connaître les détails relatifs aux équipements incendie qui seront installés et à former les pompiers et pompières de l'entreprise et ceux de la Ville. Il est prévu de mettre en commun ces équipements. Le deuxième protocole d'entente signé entre la Ville et Rabaska confirme ces engagements.

1190 Comme toutes les industries présentes sur le territoire de Lévis, Rabaska devra participer aux activités du comité mixte municipalité-industries, le CMMI, en collaborant notamment à la préparation d'un scénario d'intervention minute par minute qui sera intégré au plan des mesures d'urgence.

1195 Rappelons que le plan des mesures d'urgence est d'une importance capitale, puisqu'il constitue un mécanisme visant à assurer une coordination optimale entre les différents partenaires en matière de sécurité.

1200 Le deuxième protocole d'entente prévoit que le plan des mesures d'urgence sera élaboré dans le cadre du CMMI en étroite collaboration avec la Direction du service de la sécurité incendie. Ce plan des mesures d'urgence sera soumis au conseil municipal au plus tard le 15 avril 2007 et six (6) mois avant le début de l'exploitation du site par Rabaska, un plan de mesures d'urgence final, élaboré en collaboration avec la Direction du service de la sécurité incendie, sera soumis à la Ville pour approbation.

1205 C'est également au sein du CMMI que l'évaluation du plan de communication à la population sera effectué et que les moyens retenus à cet effet seront mis en œuvre et ce, six (6) mois avant le début des opérations.

1210 Les mesures concernant la sûreté des installations de Rabaska sont décrites dans son étude d'impact et reposent sur le respect du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires et du Code de l'organisation maritime internationale.

À cet égard, Rabaska confirme que l'accès au terminal méthanier sera contrôlé par des zones à accès restreint et sera soumis à une surveillance permanente.

1215 Enfin, pour répondre aux exigences de la Ville, un plan de sécurité de nature confidentielle, pour en préserver l'intégrité, devra être élaboré avec les autorités municipales concernées.

1220 Les réponses de Rabaska au sujet de ces différentes nuisances respectent les attentes de la Direction du service de police. De plus, la création d'un comité de liaison sur lequel la population du secteur sera représentée constitue un élément clé pour assurer une gestion adéquate des nuisances.

1225 En effet, un tel mécanisme permet d'assurer en tout temps un canal de communication privilégié tout en offrant la possibilité d'une intervention rapide et concertée pour solutionner des problématiques particulières.

1230 Dans l'éventualité où des mesures de surveillance préventive devaient être assurées par la Ville dans un contexte de menace potentielle, Rabaska devra assumer tous les coûts liés à ces mesures additionnelles.

1235 De plus, si les installations de Rabaska entraînent en opération avant 2011 et que pour cette raison, on devait avancer des investissements, la Ville s'attend à ce que ces investissements soient pris en charge par Rabaska. La Ville souhaite que la Commission mixte prenne formellement acte de cette demande de prise en charge financière.

1240

L'aménagement et utilisation du territoire! Depuis des années, les administrations régionales et municipales de la grande région de Québec, encouragées par les gouvernements provincial et fédéral, ont toujours été favorables au développement industriel et portuaire dans ce secteur.

1245

Rappelons simplement les efforts déployés par la Société Inter-Port, la Société du parc industriel et portuaire Québec sud, la Société de promotion économique du Québec métropolitain, le Comité Québec Capitale et le CRCO Chaudière-Appalaches, de même que les exercices de concertation régionale, tels que le Sommet socio-économique de Chaudière-Appalaches en 1990.

1250

La position de l'administration actuelle de la Ville s'inscrit dans la continuité de cette vision.

Par ailleurs, outre la vocation industrialo-portuaire reconnue du secteur Ville-Guay, la Ville se doit aussi de composer dans le voisinage du site d'implantation proposé par Rabaska avec une occupation résidentielle et agricole ainsi qu'une vocation récréotouristique.

1255

Le schéma d'aménagement de l'ex-municipalité régionale de comté de Desjardins ainsi que le plan d'urbanisme de l'ex-ville de Lévis identifient le site envisagé du terminal maritime, de la conduite cryogénique et des installations de gazéification de gaz naturel liquéfié comme faisant partie respectivement de la grande affectation industrialo-portuaire et de l'affectation industrie lourde et à grand gabarit. L'implantation de ces installations y est donc conforme.

1260

Dans l'état actuel du dossier, les trois (3) composantes du projet de port méthanier, soit tant la jetée que la conduite cryogénique et les installations de gazéification, sont conformes au Règlement numéro 234 sur le zonage de l'ex-ville de Lévis, sous réserve de deux (2) modifications mineures qui ne nécessiteraient pas l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la loi.

1265

Les premières modifications concernent le feuillet numéro 46 de la grille des spécifications des usages, une partie des installations de gazéification doit être installée dans cette zone.

1270

Pour ce qui est de la seconde modification, bien que les composantes du projet soient conformes, il est nécessaire d'y apporter une légère modification, afin de permettre les infrastructures reliant le terminal maritime et l'usine de gazéification dans l'escarpement qui constitue une plaine inondable verticale d'une hauteur d'environ zéro virgule cinq mètre (0,5 m).

1275

L'arrivée d'une industrie de cette envergure crée nécessairement une perturbation. À ce niveau, l'enjeu est de s'assurer que des mesures soient mises en place pour que se développe au fil des années une coexistence la plus harmonieuse possible.

1280 Ainsi, la Ville a convenu avec Rabaska dans la première entente de prolonger son réseau d'aqueduc dans l'emprise de la route 132 jusqu'aux limites de Beaumont, de façon à faire bénéficier, s'ils le désirent, les propriétaires de résidences situées aux abords de cette route, d'un nouveau service municipal.

1285 Ces investissements seront bénéfiques pour la population du secteur, considérant qu'ils permettront entre autres de ne pas perturber la circulation locale par les opérations de camionnage de Rabaska sur la route 132 et la route Lallemand, d'assurer une disponibilité et une qualité d'eau potable en tout temps et d'améliorer la protection incendie.

1290 La Ville note que le promoteur entend prendre des mesures pour atténuer l'impact visuel du projet, notamment par l'aménagement d'écrans visuels, l'enfouissement partiel des réservoirs et un reboisement équivalent ou supérieur aux pertes de boisés sur le site du terminal méthanier.

1295 Par ailleurs, Rabaska s'est engagée à s'assujettir à toute loi ou règlement régissant la protection et la réhabilitation environnementales de ses terrains, en cas d'abandon de son exploitation ou encore de fermeture totale ou partielle de ses installations, au cas où aucune loi ni règlement ne seraient directement opposables au promoteur en cette matière.

1300 Rabaska s'est également engagée à démanteler dans un délai raisonnable et après en avoir informé la Ville, au moins un an à l'avance, toute installation qui ne serait plus requise aux fins de la conduite d'activité sur le site du projet.

1305 Le Conseil de ville a confié le mandat au service concerné de préparer les modifications qui sont requises à la réglementation municipale, pour permettre éventuellement le projet Rabaska.

1310 De plus, la Ville convient que les engagements pris par Rabaska seront de nature à favoriser les relations harmonieuses avec le voisinage. Quant à l'intégration paysagère du projet, la Ville souhaite que Rabaska poursuive ses démarches en matière de traitement architectural.

1315 La Ville exerce de par la loi une compétence en matière de développement économique local. Un régime fiscal particulier a été négocié par la Ville avec les promoteurs du projet Rabaska, lequel régime nécessite qu'une loi d'intérêt privé soit adoptée par l'Assemblée nationale pour en permettre la mise en œuvre. Ce projet de loi a été présenté au cours de la session d'automne 2006 à l'Assemblée nationale et nous en espérons l'adoption au cours des prochaines semaines.

1320 Au total, c'est donc un peu plus d'un demi-milliard de dollars (½ G\$) de taxes municipales et de revenus connexes que Rabaska s'est engagée à verser à la Ville si son projet venait à se réaliser tel que prévu. Quant au coût des services spécifiquement requis par

1325

Rabaska, l'entreprise s'est engagée à les assumer en totalité, de sorte que les retombées fiscales associées au projet Rabaska pour Lévis constitueront une rentrée nette d'argent pour la Ville.

1330

Il n'appartient pas à la Ville de statuer seule sur l'intérêt du projet Rabaska en matière de développement économique local. Toutefois, pour ce qui la concerne et en fonction de ses champs de compétences, la Ville se déclare satisfaite des engagements obtenus.

1335

Préoccupations exprimées par la population! La Ville a considéré avec intérêt toutes les préoccupations qui la concernaient directement, c'est-à-dire celles qui s'inscrivaient dans ses champs de compétences.

1340

Pour les autres préoccupations se situant en dehors des champs de compétences de la Ville, nous demandons à la Commission mixte de les prendre en considération et de les transmettre aux instances concernées. Ces préoccupations relèvent des thèmes suivants! Politique énergétique du Québec, incluant les questions liées à l'exportation; sécurité maritime; protection de la faune et de la flore; santé publique; qualité de l'eau.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 26, conclusion)

Monsieur le Président et commissaires, je vous remercie de votre attention.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Merci à vous, madame la Mairesse. Évidemment, la Commission d'examen conjoint tiendra compte de toutes les préoccupations des citoyens, on en fera écho correctement et au besoin, on tirera les conclusions qui s'imposent à partir de l'analyse et de l'enquête qu'on aura faites.

Cela dit, alors merci beaucoup pour la présentation, et on a des question évidemment à vous et à vos collègues.

1355

Alors monsieur Paré, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1360

Oui, merci monsieur le Président. Madame Marinelli, à plusieurs reprises dans votre mémoire, vous invitez la Commission, en fait vous donnez des recommandations ou formulez un avis à différentes questions qui subsistent, je ferais comme commentaire préliminaire que nos recommandations dépendent dans une large mesure de l'information qu'on aura glanée au cours de ces audiences publiques et évidemment des réponses que votre ville pourrait donner aux questions qu'on soulève.

1365

Je mets en commun différents éléments comme celui par exemple de la vocation industrialo-portuaire du secteur Ville-Guay qui, enfin, est entretenue depuis de nombreuses années et qui est consignée dans le schéma d'aménagement et dans les règlements de zonage.

1370

Je constate aussi que le règlement de zonage de votre ville attribue à une assez longue portion du littoral du fleuve à cet endroit-là une vocation d'accueil d'installations portuaires et d'entreprises à grand gabarit. On sait également qu'on attend de l'installation de Rabaska des effets induits en termes de développement, certains qui pourraient même se retrouver sur le site ou dans ses environs si on parle de filière du froid.

1375

Est-ce qu'on peut s'attendre, la logique, dans le fond, nous amène à penser qu'on planifie l'expansion progressive d'installations portuaires et d'installations industrielles à la lumière de tous ces facteurs-là dans le secteur de Ville-Guay, donc autant au pied de la falaise qu'en haut, c'est exact?

1380

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

Actuellement, la seule industrie qui est prévue dans ce secteur-là, c'est celle présentée par le promoteur Rabaska. Il y a aucune autre industrie, il y a pas – peut-être qu'on pourra confirmer ce que je dis, mais on est en train de refaire le schéma de la ville de Lévis et il y a aucune autre industrie qui est prévue là.

1385

C'est sûr qu'on demande au promoteur, par une chaire de recherche, d'évaluer s'il y a une possibilité dans le futur, mais pour le moment, il y a aucune autre possibilité d'industrie dans le secteur.

1390

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Il y a aucune autre possibilité, donc ça pourrait vouloir dire qu'une fois Rabaska installée, vous rétrécissiez et dans le schéma et dans le règlement de zonage la zone industrialo-portuaire, pour finalement qu'elle n'épouse que les propriétés de Rabaska, est-ce que c'est ce que je dois comprendre?

1395

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

Oui. Et la demande de dézonage se fait strictement pour la zone prévue par le projet Rabaska.

1400

Je sais pas si on peut confirmer ou mieux répondre à la question?

1405

PAR M. MICHEL HALLÉ:

1410 Effectivement, dans le schéma révisé qui est actuellement en cours d'élaboration par les
fonctionnaires de la Ville, qui va être soumis bientôt aux élus, ce qui est prévu, c'est que dans
ce site-là, c'est simplement les territoires nécessaires à l'installation physique de Rabaska qui
vont être prévus comme étant une zone industrielle.

1415 Le reste, pour l'instant, je dis bien pour l'instant, parce qu'on ne peut pas prédire l'avenir,
mais le reste est zonage encore agricole, OK. Bien sûr, il est prévu également, et Philippe
pourra peut-être en parler un petit peu plus longuement, un accès routier, on en a parlé
souvent, qui va longer la 20 d'une certaine façon pour desservir les installations de Rabaska.
C'est ce qui est prévu actuellement.

1420 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

D'accord. Mais je voudrais être sûr de bien comprendre un des éléments dont vous
avez parlé!

1425 C'est sûr qu'on peut pas prédire l'avenir, mais un schéma d'aménagement et un plan
d'urbanisme, ça a précisément comme vocation d'encadrer ce qui pourrait survenir au cours
des prochaines années, sujet à un processus de révision assorti de consultations publiques,
pour voir si la vision d'avenir tient toujours. On s'entend là-dessus?

1430 **PAR M. MICHEL HALLÉ:**

Non, ce que je vous dis, c'est que le schéma révisé ne prévoit actuellement que le site
de Rabaska. Il faut être bien clair avec ça, c'est ça qui est prévu actuellement.

1435 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1440 Est-ce que ça veut dire par conséquent que quand il s'agira de demander à la
Commission de protection du territoire agricole de dézoner, de mettre en zone blanche ce qui
est actuellement en zone verte de Rabaska, ça ne couvrirait là encore que la propriété de
Rabaska?

PAR M. MICHEL HALLÉ:

Exactement.

1445

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Bien, ça répond à ma question.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'ai une question à vous, qu'on peut poser qu'à un illustre élu comme vous, madame!

1455 Alors qu'en est-il de l'acceptation sociale? Que faites-vous comme notion de cette idée-là?

1460 Et comment est-ce qu'on pourrait l'imaginer en pratique? Est-ce que c'est par la voie d'un sondage? Est-ce que c'est un pourcentage à majorité simple, majorité écrasante? Est-ce qu'il y a une minorité particulièrement privilégiée qui pourrait annuler une opinion majoritaire, etc.? J'aimerais vous entendre là-dessus.

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1465 Bien, dans un premier temps, je vous dirais qu'il y a à peine un an et demi (1 ½), il y avait une campagne électorale, alors c'est sûr que cet enjeu-là qui était la venue de ce projet-là, à toutes les portes, les élus, quelle que soit l'allégeance politique, on en a entendu parler.

1470 Moi, je me suis présentée comme étant quelqu'un qui avait un préjugé favorable au projet, j'ai été élue quand même de façon assez majoritaire. Je pense que ça, c'est une base de réflexion qui nous a permis de penser que plusieurs...

PAR LE PRÉSIDENT:

Un indice, quoi.

1475

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1480 Exactement. Et suite à ça, ça fait quand même un peu plus d'un an maintenant qu'on baigne presque à temps plein dans le projet, et je pense qu'il y a quinze (15) élus au sein du conseil municipal, et je considère qu'on est quand même de bons thermomètres pour être capables de juger un petit peu de ce que la population qu'on représente s'attend de nous.

1485 Alors quand on a travaillé sur la présentation du mémoire en compagnie du Comité naturellement avec nos fonctionnaires, nos hauts fonctionnaires de la Ville, bien, l'acceptabilité sociale, ça a pas fait état de discussions; il y a aucun élu qui a amené ce point-là autour de la table pour qu'on le campe dans le mémoire, de sorte que c'est comme si avec le temps, nous avons jugé qu'il y avait une forte partie de la population qui s'attendait de nous à ce qu'on soit en faveur du projet.

1490 Et c'est sûr que vous serez probablement ou vous êtes sûrement pour nous le meilleur baromètre, parce que vous allez quand même recueillir l'opinion de, je pense, plusieurs

centaines de mémoires, et vous allez être en mesure, j'imagine, à la fin de cet exercice-là, de peut-être nous dire si on est dans la bonne direction avec notre position.

1495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au-delà de votre élection, étant déjà connue comme favorable au projet, qui est un indice tout de même très important, et de la majorité électorale au sein du conseil qui est favorable au projet, y a-t-il d'autres indices accessibles à vous qui vous permettraient de dire, tout ça est confirmé aussi par d'autres indices d'acceptation par la majorité du projet, y a-t-il d'autres...

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1505 Bien, c'est sûr qu'on a eu vent de plusieurs sondages faits par différentes instances, puis ça vient quand même confirmer un petit peu ce que nous, chacun des élus sur le terrain on entend. Il y a pas une journée où on se fait pas interpellé sur ce projet-là, puis je vous dirais que ça nous aide beaucoup, là. Si depuis qu'on est élu, les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de la population nous harcelaient pour qu'on soit contre le projet, bien, c'est sûr qu'on aurait peut-être...

1510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça se saurait.

1515 **PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:**

Oui, bien, c'est sûr, puis on travaille quand même avec des gens très compétents au sein de la Ville. Je pense qu'on n'a rien pris à la légère. On s'est déplacé, on a quand même vu des installations, on a recueilli de l'information très objective quand on était à l'extérieur de notre territoire, alors ça nous a permis de cheminer dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Rappelez-moi si vous savez l'origine, il y a un sondage qui révèle que soixante-dix pour cent (70 %) de la population est favorable, savez-vous c'est qui qui a organisé ce sondage en particulier?

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1530 Sincèrement, je pense qu'il y en a eu deux-trois (2-3) dans la dernière année, à ma connaissance, mais je suis pas en mesure, je sais pas s'il y a quelqu'un ici, je suis vraiment pas en mesure de vous dire.

1535 Je sais qu'il y en a eu de la part du promoteur, il y en a eu un qui est sorti de Radio-Canada il y a quelques semaines, je pense, mais je suis pas en mesure d'être plus précise à ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 Est-ce que la Ville, étant donné que la Ville est positionnée de façon favorable par rapport au projet, est-ce que la Ville a entrepris des démarches particulières ou posé des gestes particuliers auprès des gens, des citoyens qui sont très proches du site projeté, dans un but, soit de favoriser l'émergence d'un consensus ou une démarche de rassurer, etc., etc.? Et si oui, quel genre de geste ou de démarche vous avez fait?

1545

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1550 Bien écoutez, moi, c'est sûr qu'en tant que mairesse, je peux vous dire oui, mais c'est certain que mon oui, pour les gens qui sont dans le secteur, sera jamais un oui quoi qu'on fasse.

1555 Alors on a quand même, à chaque quinze (15) jours, des séances de conseil, je pense que nous avons pris le temps d'entendre ce que les gens avaient à dire. On n'a jamais raccourci les périodes de questions. Il y avait toujours des gens qui étaient là pour noter leurs inquiétudes.

1560 On a tenu une séance d'information dans l'arrondissement à la demande des gens, avec tout le Comité de mémoire qui était présent, pour noter les inquiétudes. On a permis aux gens de venir rencontrer les membres du Comité de mémoire encore une fois pour être plus intimes avec les gens de la Ville, pour parler de leurs inquiétudes.

On a tout vu, tout lu ce qu'on recevait de ces gens-là. Alors je pense qu'on n'a rien pris à la légère.

1565 Mais c'est sûr qu'on se fera jamais dire qu'on a fait notre travail à cent pour cent (100 %)!

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 Je comprends. Dernière question! Toujours juste pour couvrir tous les terrains qu'on devrait explorer ensemble! Que dites-vous, en réponse à des gens, des mauvaises langues, etc., qui disent que l'approche que la Ville suit en matière de zonage ou rezonage, en fonction de l'offre des projets disponibles, est une approche à la limite qu'on peut qualifier d'opportuniste, étant donné que l'affectation des sols, pour des villes de cette nature-là, devrait se faire en fonction des critères et d'échelles temporelles un peu plus longues?

1575

C'est qu'il y a une opportunité ou une occasion qui se présente, donc on va ajuster la réglementation en fonction de ce qui se dessine à l'horizon.

1580 Qu'est-ce que vous dites pour défaire une telle accusation, justifiée ou pas, c'est pas ça la question, ça se dit, alors?

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1585 Oui, ça se dit, et je l'entends, mais je pense que moi, ce qu'on me rapporte depuis que je suis élue, et même avant que je sois élue mairesse, c'est que le règlement, le schéma, depuis vingt (20) ans, accueille ce genre de projet là.

1590 C'est vrai qu'il y a deux (2) petites modifications à y apporter, mais quand on dit mineures, c'est que ça remet pas en question les grandes orientations d'un schéma, ça ne fait que corriger vingt (20) ans plus tard quelque chose qui ne pouvait pas nécessairement être prévu à l'époque où les élus ont pris cette décision-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Vous l'avez très bien expliqué d'ailleurs.

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1600 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1605 Madame la Mairesse, merci beaucoup. Je vous invite à nous communiquer toute information que vous jugerez ultérieurement pertinente à notre mandat évidemment, vous et vos collaborateurs, et votre présence est très appréciée.

PAR Mme DANIELLE ROY MARINELLI:

1610 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615 Merci madame.

Une pause bien méritée, quinze (15) minutes!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
MAXI-PAYSAGE INC.**

1620

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 J'invite les représentants de Maxi-Paysage, monsieur Serge Gonthier s'il vous plaît. Et je vous invite à prendre place et à assurer le silence dans la salle!

Monsieur Gonthier, on vous écoute. Bonjour.

PAR M. SERGE GONTHIER:

1630

Bonjour.

LECTURE DU MÉMOIRE

1635

Je vous remercie, excusez, je suis bref.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Merci beaucoup monsieur Gonthier, très apprécié.

Dites-moi, sans recourir à des sondages et des études savantes, etc., etc., chacun parmi nous se promène avec un thermomètre et un baromètre intégrés, on est capable de sonder un peu, d'avoir une idée sur la perception du milieu par rapport à certaines choses.

1645

Alors d'après vous, pour ce qui est de la zone qui nous concerne, Lévis, Beaumont, etc., dans son ensemble, d'après vous, est-ce qu'il y a une majorité de la population qui est favorable au projet ou une majorité qui est contre? Tout ça au pif, là.

PAR M. SERGE GONTHIER:

1650

Bien moi, je vais être franc avec vous. Moi, je demeure sur la rive nord personnellement, je travaille pour une entreprise de la rive sud.

1655 Ce que je crois être, c'est que c'est sûr que les gens qui sont alentour sont plus ou moins favorables.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Qui sont proches du site.

PAR M. SERGE GONTHIER:

Ils sont proches également, ils sont défavorables au site. Ça, je le comprends.

1665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous comprenez leurs préoccupations comme ça en partant?

PAR M. SERGE GONTHIER:

1670

Je vous dirais oui, mais dans un sens, il faut pas oublier non plus le développement de la région.

1675

Moi, je pourrais vous dire qu'au niveau visuel, probablement que je vais avoir à vivre avec les installations portuaires toujours dans ma figure, parce que, bon, j'ai de la parenté très proche située à Saint-Laurent, au trou Saint-Patrice qui se trouve à être à un kilomètre (1 km) même pas des tours d'Hydro-Québec. Donc probablement, et on a une vue sur le fleuve, donc je vais avoir à vivre avec ça.

1680

Mais à un moment donné, est-ce qu'on va tout empêcher à cause qu'on enlève un peu de terre, on déboise? Est-ce qu'on s'est posé les mêmes questions pour l'autoroute 75 dans le Parc des Laurentides, au niveau des forêts dans le parc?

PAR LE PRÉSIDENT:

1685

La question se pose, c'est vrai.

PAR M. SERGE GONTHIER:

1690

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695

D'accord. Monsieur Paré, monsieur Waaub!

Merci beaucoup monsieur Gonthier.

1700

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU GAZ NATUREL

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite maintenant l'Association québécoise du gaz naturel, monsieur Gignac et monsieur Goujon.

1710

Bonjour. Alors identifiez-vous s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD GIGNAC:

1715

Je me présente, Richard Gignac, je suis président de l'Association québécoise du gaz naturel. Je suis accompagné par monsieur André Goujon, ingénieur spécialisé dans la construction de réseaux de distribution et docteur Yves Rabeau qui est professeur à l'Université du Québec à Montréal et économie et stratégies de gestion.

1720

L'Association québécoise du gaz naturel regroupe près de quatre cents (400) intervenants de toutes les sphères du gaz naturel et est très favorable à l'implantation du projet Rabaska pour pouvoir avoir une source additionnelle d'approvisionnement en gaz naturel.

1725

Je vais laisser le soin à monsieur André Goujon d'exposer le positionnement du gaz naturel dans l'industrie énergétique.

PAR M. ANDRÉ GOUJON:

1730

Alors merci. Alors juste pour vous donner quand même les orientations stratégiques de l'AQGN! Les principes sont les suivants. Forcément que l'utilisation de la bonne énergie à la bonne place est un facteur important, bien se servir des attributs de chaque source d'énergie, donc par exemple le chauffage à l'air des bâtiments.

1735

On veut valoriser aussi les ressources énergétiques dans l'optique toujours de développement durable, donc bien utiliser la ressource.

1740

Évidemment, on promeut l'efficacité énergétique, ce qui est important. L'offre d'un choix énergétique aussi pour le consommateur à des prix compétitifs, c'est une préoccupation. Donc on pense que les énergies ont des créneaux bien précis. Et puis le développement du secteur énergétique québécois comme facteur d'enrichissement collectif, donc une vision plus globale.

1745

Je mentionnerais au niveau de la position de l'AQGN, évidemment on constate que le réseau du Québec, les réseaux de distribution sont alimentés par des conduites qui partent de l'Ouest canadien, on parle d'infrastructures sur quatre mille kilomètres (4000 km) avec TransCanada. On sait aussi que les réserves actuellement, on a neuf (9) années de réserves prouvées, ce qui fait que ça, c'est au rythme de la consommation actuelle.

1750 On regarde aussi les nouveaux forages. Dans l'Ouest, on voit bien que de plus en plus, les productivités initiales décroissent et ça amène des nouvelles infrastructures plus loin et ça amène évidemment les coûts afférents de transport, évidemment des coûts de molécules plus dispendieux.

1755 Actuellement, il y a une source et de transport et une source d'approvisionnement, comme je le mentionnais, qui est l'Ouest. Évidemment, on a vu, quand il y a des fluctuations au niveau de l'offre, rapidement il y a un impact au Québec sur les prix, et les gens, bien, dans les grosses industries par exemple, vont transférer directement à des sources d'énergie qui sont plus polluantes.

1760 Dans bien des cas, le gaz naturel qui est une petite molécule bien simple de CH₄ sert directement dans les procédés industriels et puis évidemment, bien, tout le jeu de l'offre et la demande que docteur Rabeau va nous présenter, ça a un impact sur la compétitivité.

1765 Forcément que la venue d'un terminal comme Rabaska nous ouvre à des marchés internationaux extrêmement intéressants, à des prix qu'on va pouvoir magasiner, et c'est une source dans l'est qui va amener une sécurité d'approvisionnement, donc un bouclage du réseau pour Gaz Métro puis pour ses clients.

1770 Si on regarde avec les attributs du gaz, que je vous mentionnais tantôt, le gaz est sûrement appelé à jouer un rôle déterminant. C'est un combustible fossile qui est le plus propre, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de méthane, peu de contaminants lors de la combustion comparé au pétrole et mazout lourd, et puis on pense que nous, certainement qu'avec la venue de Rabaska, ça va amener une sécurité d'approvisionnement, une stabilité aussi au niveau de l'offre de gaz, sûrement une stabilité puis améliorer la compétitivité des entreprises qui utilisent le gaz.

1775 C'est ce qui fait que nous supportons un projet comme le projet Rabaska.

1780 Maintenant, quand on regarde l'offre de gaz naturel, on parle éventuellement d'une réduction qui peut être substantielle au niveau de la molécule et du prix du gaz naturel, et on parle sûrement de cinq pour cent (5 %), peut-être plus.

En tout cas je laisserais maintenant docteur Rabeau qui est un spécialiste, un Ph.D. en économie, vous expliquer ce qu'il en est au niveau de l'offre de gaz naturel amenée par Rabaska.

1785 **PAR M. YVES RABEAU:**

Bonjour messieurs.

1790 Alors pour des raisons historiques, en fait la part du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec est passablement inférieure à ce que l'on retrouve au Canada et a fortiori en Ontario, de sorte qu'il y a des opportunités de marché très importantes pour le gaz naturel au Québec, aussi bien dans le secteur résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.

1795 Donc Rabaska peut être précisément l'occasion d'utiliser l'avantage du gaz naturel davantage dans notre économie.

1800 L'électricité, également pour des raisons historiques, compte pour trente-huit pour cent (38 %) et plus du bilan énergétique, entre autres à cause de sa pénétration dans la chauffe. Mais l'offre d'énergie d'Hydro-Québec présentement est insuffisante pour faire face à la demande de pointe et se développe à un coût marginal croissant qui réduit évidemment sa compétitivité sur le marché et ça aggrave aussi le problème d'interfinancement qui existe en faveur des consommateurs québécois.

1805 De sorte que le gaz naturel, dans ces conditions-là, peut être un avantage économique important quand il est utilisé là où il est en avantage compétitif. Alors ceci permettrait à Hydro-Québec de réduire ses importations d'électricité qui augmentent son coût moyen, ça permettrait aussi de libérer de l'énergie électrique pour des usages à plus haute valeur ajoutée que celle de la chauffe par exemple, qui vont se refléter donc par un prix de vente plus élevé, permettra à 1810 Hydro-Québec de récupérer ses coûts moyens et d'améliorer ses profits, de sorte que l'ensemble des citoyens au Québec profiteraient d'un tel projet.

1815 Sur le plan environnemental, bien, le gaz naturel émet moins de gaz à effet de serre que le pétrole, beaucoup plus propre que le mazout lourd aussi et peut donc améliorer l'environnement au Québec en remplaçant le pétrole là où il est techniquement et économiquement possible de le faire.

1820 Également, le gaz naturel peut s'accompagner de programmes d'efficacité énergétique, donc qui dit gaz naturel, peut dire aussi efficacité énergétique. Il y a un tableau dans mon étude, le tableau 2 qui montre le genre de résultats qu'on a obtenus chez Gaz Métro avec des programmes d'efficacité énergétique qui réduisent évidemment la facture des clients. Donc efficacité aussi dans l'utilisation du gaz.

1825 Maintenant, du point de vue de l'effet sur l'offre que le projet Rabaska aurait, on estime que l'augmentation de l'offre serait d'à peu près cent quatre-vingt-trois (183) Bcf comparativement à une consommation courante d'à peu près cent quatre-vingt-treize (193) Bcf.

1830 Présentement, le Québec, tout le gaz que l'on consomme, provient de l'Ouest canadien, est acheminé par TCPL et ce réseau est exposé aux variations de température et aux autres éléments de la nature. Alors en 2005, on a vu évidemment une hausse sensible du prix du gaz naturel à cause du désastre de l'ouragan Katrina.

Donc en s'approvisionnant par des contrats fermes sur des marchés indépendants du réseau nord-américain, le port méthanier de Rabaska contribuerait à la sécurité et à la stabilité de l'approvisionnement en gaz au Québec et en Ontario.

1835

L'étude faite par la firme Energy and Environmental Analysis démontre que les prix pour Québec avec l'offre apportée par Rabaska baisseront en moyenne de cinq pour cent (5 %) comparativement à une situation où on n'aurait pas de port méthanier.

1840

Et l'autre aspect économique sur les coûts, c'est que Rabaska permet de réduire évidemment les frais de transport, étant donné que pour atteindre le réseau de Gaz Métro et Enbridge, il y aurait une courte distance à parcourir sur le réseau de TransQuébec & Maritimes.

1845

Donc le gaz de Rabaska pourra livrer concurrence au gaz de l'Ouest canadien sur le marché québécois et sur le marché ontarien, et cette nouvelle concurrence, cette addition de l'offre va faire baisser les prix du gaz sur ces marchés et ce, à l'avantage de tous les utilisateurs.

1850

Évidemment, au début, quand le promoteur voudra faire sa place dans le marché, les prix baisseront plus que cinq pour cent (5 %); quand on parle de cinq pour cent (5 %), c'est comme lorsque tous les effets auront eu lieu et qu'on se retrouve à moyen terme. Donc à court terme, on pourrait avoir des baisses de prix qui seraient sensiblement plus importantes.

1855

Donc cette addition sécuritaire et à coût moindre de l'offre d'énergie, au moment où Hydro-Québec rencontre des difficultés à satisfaire la demande d'électricité en période de pointe et qu'elle voit ses coûts marginaux augmenter, on aurait l'occasion ici d'améliorer la compétitivité énergétique du Québec qui est évidemment essentielle à la croissance économique.

1860

Maintenant, quelques indications quant à l'utilisation du gaz et son aspect concurrentiel! Le gaz peut être utilisé comme intrant dans les procédés de fabrication et il peut être utilisé aussi comme source de chaleur et d'énergie chez d'autres entreprises.

1865

Et au graphique 3, on peut voir que pour les prix de 2007, le gaz naturel constitue présentement, si on le compare au tarif G d'Hydro-Québec, c'est dans la partie gauche du graphique, ou encore au tarif M d'Hydro-Québec, permet aux utilisateurs industriels une baisse de coût d'approvisionnement en énergie qui peut aller de neuf (9 %) à vingt-cinq pour cent (25 %). Et au tarif M, on parle de baisse de coût de l'ordre de trente et un (31 %) à trente-huit pour cent (38 %) selon les marchés visés.

1870

Donc il existe déjà un avantage concurrentiel important pour les entreprises du Québec dans divers secteurs de l'économie en utilisant le gaz naturel. C'est ce qu'on appelle généralement l'avantage canadien.

1875 Maintenant, pour les grandes entreprises consommatrices de gaz, les premières transformations des métaux, raffineries, pétrole, produits chimiques et ainsi de suite, le coût énergétique évidemment est très important, ça peut représenter jusqu'à vingt-cinq pour cent (25 %) de leurs coûts.

1880 Récemment, le gaz naturel, avec la hausse des prix antérieure, a été moins compétitif dans le marché des grandes entreprises, moins compétitif entre autres que le mazout, mais pour 2007, et possiblement pour les années suivantes avec l'arrivée de Rabaska, le gaz pourrait redevenir plus compétitif et l'écart par rapport aux autres sources d'énergie pourrait se rétrécir et amener les entreprises donc à utiliser davantage de gaz, ce qui constituerait évidemment une amélioration significative pour l'environnement, quand on remplace évidemment le mazout par du gaz naturel.

1885 Maintenant, le coût de l'électricité qui apparaît sur ce graphique-là est de plus de vingt pour cent (20 %) inférieur au coût du gaz naturel en 2007 et ça, ça reflète l'interfinancement qu'Hydro-Québec pratique en faveur des très grands utilisateurs d'électricité. Or, Hydro-Québec a de plus en plus de difficulté à offrir de grandes quantités d'électricité aux grands consommateurs industriels à de tels tarifs à cause de son coût marginal croissant et des besoins à satisfaire dans les autres secteurs de l'économie, notamment dans le secteur résidentiel.

1895 De sorte que plutôt que de vendre à perte aux grandes industries consommatrices d'énergie, Hydro-Québec devrait aller vers des usages où le prix de vente est plus élevé. L'augmentation de l'offre de gaz naturel, gaz à Rabaska, devrait favoriser une réduction de cet écart de coût et donc prendre la relève pour Hydro-Québec qui pourra évidemment trouver des utilisations plus payantes pour son électricité à plus haute valeur ajoutée.

1900 Également, dans le secteur résidentiel, présentement, lorsque les consommateurs choisissent l'électricité, bien, Hydro-Québec, en raison d'une loi sur l'offre patrimoniale d'électricité, vend à un coût qui ne couvre pas son coût moyen, et avec son coût marginal croissant, perd des revenus lorsqu'elle vend au secteur résidentiel.

1905 Alors donc une utilisation supplémentaire du gaz dans le secteur résidentiel offre un impact économique très favorable, puisque d'abord ça évite des pertes à Hydro-Québec, donc en n'alimentant pas le secteur résidentiel, et aussi ça ralentit la hausse de son coût marginal qu'il aurait à encourir s'il continuait d'augmenter sensiblement son offre dans le secteur résidentiel.

1910 Enfin, le gaz naturel aussi peut être utilisé dans des centrales au gaz, c'est le cas de la centrale de Bécancour, qui peut jouer encore une fois un rôle très économique face à la situation d'Hydro-Québec.

1915

1920 Alors lorsque la centrale de Bécancour produit de l'électricité, en période de pointe ici au Québec, ça permet d'éviter des coûts d'importation qui font augmenter évidemment les coûts d'Hydro-Québec; et en même temps, en n'important moins du marché américain, on se trouve à réduire les gaz à effet de serre de l'autre côté de la frontière, puisque c'est surtout produit avec du mazout ou du charbon.

1925 Et en période de basse consommation ici au Québec, l'utilisation d'une centrale au gaz permet d'emmagasiner l'énergie sous forme de réserve d'eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec qui pourront être revendus au moment où le marché est à son plus haut du côté de nos partenaires commerciaux.

1930 Donc réduction des importations d'électricité et augmentation des exportations d'électricité en période de pointe et réduction des émissions de GES, voilà le bilan de la centrale de Bécancour comme impact sur l'économie.

1935 Maintenant, la baisse de prix d'environ cinq pour cent (5 %), si on regarde quel impact que ça peut avoir présentement sur les clients actuels, bien, j'ai estimé qu'avec la consommation courante, une baisse de prix de cinq pour cent (5 %) donnerait une somme d'à peu près cent millions (100 M\$) de façon récurrente à tous les utilisateurs de gaz naturel. Alors ceci évidemment viendrait augmenter la compétitivité des entreprises utilisatrices de gaz.

1940 Les nouveaux clients auront aussi accès au gaz naturel à un coût réduit aussi de cinq pour cent (5 %), ce qui évidemment, à moyen terme, représente un gain additionnel.

1945 À cet égard, l'exemple du nord-est des États-Unis dont les entreprises sont souvent en concurrence avec celles du Québec illustre très bien les avantages d'une offre diversifiée et sécuritaire d'approvisionnement en gaz naturel. Alors vous avez dans le texte une citation de l'Office national de l'énergie qui décrit bien le phénomène, que le gaz naturel avantage les entreprises du nord-est américain et donc, on pourrait avoir ce même avantage pour nos propres entreprises qui sont en concurrence avec ces entreprises-là.

1950 Maintenant, la déréglementation du marché nord-américain de l'électricité et le développement du marché spot soutenu par le commerce électronique ont permis à Hydro-Québec de développer toute une expertise sur ce marché et de tirer des bénéfices du commerce de l'électricité sur le marché canadien et américain.

1955 D'autres investissements sont en cours, comme une ligne de transport vers l'Ontario, l'Ontario ayant évidemment, comme on le sait, des difficultés avec son approvisionnement en électricité, ça va créer une augmentation additionnelle d'exportation pour Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 Je vous invite, monsieur Rabeau, de boucler votre présentation, ça nous permettrait d'avoir quelques questions avec vous.

PAR M. YVES RABEAU:

1965 Oui, je termine en disant donc, c'est un avantage pour exporter l'électricité, et contrairement parfois aux arguments qu'on peut entendre où on considère que le Québec est un peu comme un lieu fermé, l'utilisation accrue du gaz naturel est favorable à la fois du point de vue de la réduction des GES dans le nord-est américain, c'est-à-dire en déplaçant du mazout au Québec et en déplaçant une production au charbon ou au mazout aux États-Unis, et l'augmentation des exportations d'électricité aussi vient également réduire les GES chez nos
1970 partenaires commerciaux.

Il y a donc un double bénéfice pour la société en ce faisant, amélioration des profits d'Hydro-Québec en vendant l'électricité à un prix dépassant le coût moyen et également, une hausse moindre des tarifs sur le marché intérieur.

1975

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 D'accord, merci beaucoup. Merci beaucoup monsieur Gignac, monsieur Goujon.

On a quelques questions, j'en ai deux (2) pour commencer!

1985 L'avantage de cinq pour cent (5 %) pour les entreprises québécoises et pour le marché québécois, qu'on prévoit avec la création du projet, est un avantage certainement important s'il se matérialise, mais dans un contexte où on apprend depuis quelques semaines et mois que la demande pour la gaz naturel liquéfié augmente énormément. L'Europe est en situation d'incertitude par rapport aux approvisionnements d'origine russe, et on prévoit que l'Europe va acheter probablement une marge de sécurité de ses approvisionnements avec le gaz naturel
1990 liquéfié, ce qui pourrait monter la demande en flèche pour ce produit. Quand on tient compte de l'Inde et de la Chine qui se sont annoncées déjà des clients très intéressés.

1995 Est-ce que ça ne peut pas avoir un effet, je dirais de précarisation de cette marge qu'on espère, si le marché spot devient de plus en plus important? Est-ce que l'approvisionnement avec des contrats fermes à long terme pourrait se faire facilement comme c'était le cas il y a trois (3) ans, quatre (4) ans, d'après vous, côté économie et énergie?

PAR M. YVES RABEAU:

2000 D'abord, évidemment, je m'appuie sur l'étude qui a été faite par cette firme-là et j'ai pas
moi-même regardé cette question de près de tous les approvisionnements. Mais ce que l'on
peut en dire, c'est que par exemple, si on a des contrats fixes, fermes avec des pays comme de
l'Afrique du Nord, les pays du Maghreb entre autres, et qu'on apporte ici cette quantité de gaz,
même s'il y a un contexte général de hausse des prix, il reste qu'en augmentant l'offre, ça va
2005 demeurer toujours avantageux.

Quand on parle d'une baisse des prix de cinq pour cent (5 %), c'est en termes relatifs,
c'est par rapport à la tendance que l'on aurait, c'est cinq pour cent (5 %) de moins par rapport à
la tendance que l'on aurait sans Rabaska.

2010 Alors je pense que le simple fait de pouvoir transporter et apporter ici davantage de gaz,
d'augmenter l'offre, ce serait très favorable et il y aurait cet effet de concurrence avec les
producteurs albertains qui jouerait sur le marché.

2015 Donc ce serait favorable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020 D'accord. Deuxième question! Les circonstances historiques qui ont fait du Québec un
état d'exception dans le monde, du moins dans les pays membres de l'OCDE, où la part de
l'électricité dans le chauffage de l'espace est très très très élevée comparativement à la
moyenne mondiale, on connaît les circonstances qui ont créé cette situation, c'est sans doute
immédiatement vrai à première vue qu'augmenter l'offre de gaz naturel, ça pourrait aider Hydro-
Québec dans les années où l'hydraulicité est basse.

2025 Mais cela dit, la reconversion éventuelle pour le chauffage de l'espace en gaz naturel,
ça implique l'achat des équipements, c'est quand même, la facture de ce genre de reconversion
qui pourrait rendre réel l'avantage du gaz naturel pour la conjugaison électricité-gaz naturel sur
le marché québécois, ce genre de reconversion, au niveau des ménages, comme au niveau de
2030 la société, ça implique des coûts assez importants. Il faut acheter les équipements pour, etc.,
etc.

Comment vous voyez ça?

2035 **PAR M. YVES RABEAU:**

Bien, dans mon texte, on parle surtout, l'avantage du gaz, pour les nouvelles maisons et
non pas pour les anciennes. Effectivement, vous avez raison, ce serait un peu compliqué.

2040 Mais surtout pour les maisons avec beaucoup de densité, comme les condos ou les
parcs où on a plusieurs maisons qui sont construites en rangées ou près les unes des autres, si
on installe le gaz tout de suite au départ, effectivement le prix de la maison va être un peu plus
élevé, mais l'avantage de coût du gaz, l'efficacité dans la chauffe évidemment peut compenser
pour le prix des équipements.

2045 Alors je pense que c'est surtout en termes des nouvelles maisons qui vont se construire
et donc à ce moment-là, on aide vraiment Hydro-Québec qui met moins de clients sur son
réseau pour la chauffe.

2050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que les projections démographiques prévoient une augmentation ou une
croissance importante du parc domiciliaire du Québec qui pourrait effectivement tirer avantage
pleinement de cette offre de gaz naturel?

2055 **PAR M. YVES RABEAU:**

2060 Bien, je pense qu'il y a un facteur qu'on connaît tous, c'est le vieillissement de la
population et le retour donc des bébés boomers vers un autre genre d'habitation qui est souvent
le condo ou les maisons regroupées ensemble. Ça, je pense que c'est une tendance lourde qui
va amener le développement domiciliaire important dans les dix-quinze (10-15) prochaines
années.

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission va poser la question à Hydro-Québec, mais je vais la poser, étant
donné que vous êtes un des observateurs les plus avertis en la matière!

2070 Est-ce qu'à votre connaissance, Hydro-Québec entreprend ou prévoit entreprendre des
démarches pour effectivement maximiser l'avantage de cette complémentarité sur les tables
entre l'augmentation de l'offre de gaz naturel et son propre mode de fonctionnement?

2075 **PAR M. YVES RABEAU:**

2080 Je pense qu'Hydro-Québec, en quelque sorte, n'a pas beaucoup le choix, dans un
certain sens. C'est qu'avec le tarif interfinancé pour les consommateurs, bon, les tarifs ont
commencé à augmenter, mais néanmoins, Hydro-Québec Distribution perd de l'argent, les tarifs
autorisés ne permettent pas à Hydro de recouvrir tout son coût moyen et son rendement, de
sorte que le fait d'avoir moins du secteur résidentiel à desservir et aller plus vers d'autres
usages comme l'exportation ou certains usages commerciaux plus rentables, je pense que
certainement qu'Hydro-Québec va profiter de cette occasion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085 Comme je vous ai dit, je l'annonce à la salle aussi, on va poser la question en termes des plus précis, et je vous invite à consulter la réponse quand on la recevra.

Monsieur Gignac, monsieur Goujon, monsieur Rabeau – monsieur Waaub a une question, allez-y.

2090

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2095 Je voulais vous poser la question suivante! En fait, certaines personnes ont affirmé que le véritable marché du gaz naturel, il est moins au Québec et plus éventuellement aux États-Unis, et comme les réseaux semblent interconnectés, il y aurait des opportunités d'affaires à aller directement vendre le gaz naturel aux États-Unis.

2100 Et on pourrait se poser la question, selon vous, s'il y a une véritable opportunité pour le Québec de vendre le gaz naturel directement aux États-Unis dans un marché qui en veut, plutôt que dans un marché qui reste à conquérir au Québec, dans une énergie de remplacement, parce qu'ici, on serait obligé de baisser les tarifs pour reconquérir le marché alors qu'aux États-Unis, éventuellement, avec un marché spot, intéressant, on pourrait le vendre encore plus cher et à meilleur profit.

2105 Donc est-ce que la tentation ne serait pas, dans ce cas-là, que le gaz naturel au Québec soit juste un transit?

PAR M. YVES RABEAU:

2110 Bien écoutez, moi, ce que je comprends des intentions du promoteur, c'est vraiment de desservir d'abord et avant tout le marché du Québec.

Est-ce qu'éventuellement, on en vendra aux États-Unis, bien, ça dépendra du succès du promoteur sur le marché intérieur.

2115

2120 Et si vraiment sa mission principale, c'est de desservir le Québec, j'imagine qu'il va prendre les moyens concurrentiels pour y arriver, et comme vous avez dit, pour réduire les prix. Maintenant, peut-être qu'à moyen terme, dépendant des capacités que l'on aura et dépendant de la consommation, c'est possible qu'il y ait finalement des ventes aux États-Unis à titre, mais je verrais ça plutôt à titre complémentaire plutôt que comme mission première.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2125 Donc vous n'y voyez pas une source de profit, ce qui serait supérieur de le vendre directement aux États-Unis plutôt que de conquérir des marchés québécois? Vous pensez que c'est pas correct de penser ça?

PAR M. YVES RABEAU:

2130 Bien remarquez que d'abord, il faudrait voir quel est le coût de transport, quels sont les coûts d'interconnexion, ainsi de suite. En fait, ce que vous me demandez, c'est une étude en soi!

2135 Ça, c'est à voir. Mais le simple fait qu'il y ait davantage d'offre sur le marché ici, ça joue dans le sens d'une baisse des prix, ça, c'est certain.

PAR M. RICHARD GIGNAC:

2140 Si je peux me permettre d'ajouter! Gaz Métro a actuellement environ cent soixante-quinze mille (175 000) clients et il se fait bon an mal an un ajout de dix mille (10 000) clients. Donc il est certain qu'un apport plus concurrentiel de molécules va permettre d'accroître la croissance de la clientèle québécoise et à ce moment-là, le fait qu'on puisse amener le gaz naturel liquéfié près de la consommation, ça réduit d'autant les coûts de transport qui est un facteur majeur au niveau concurrentiel pour Gaz Métropolitain.

2145 Je pense, à mon avis, que le premier but, c'est de viser l'approvisionnement des clients québécois.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Donc il y a encore un bassin de clients potentiels qui n'a pas été recruté au complet?

PAR M. RICHARD GIGNAC:

2155 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160 Alors monsieur Goujon, vous voulez ajouter quelque chose?

PAR M. ANDRÉ GOUJON:

J'avais juste un point, oui monsieur le Président. Peut-être juste vous dire, il y a un point comme hydraulicien qui est pas mentionné souvent, mais comme c'est un réseau qui est

2165 en antenne, le fait d'avoir un bouclage aussi, c'est un approvisionnement mécanique qui vient de l'est qui peut être intéressant. Je sais qu'on parle beaucoup de transport et tout ça, mais c'est un élément que je voulais souligner à votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

Très bien. Alors messieurs, votre présentation est très appréciée, très utile, merci.

2175

CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS

PAR LE PRÉSIDENT:

2180

J'invite la Chambre de commerce de Lévis à venir prendre la parole.

Monsieur Lévesque, alors je vous invite à présenter vos collaborateurs également, et de pas lire textuellement la présentation, pour nous permettre d'avoir un échange avec vous, parce qu'on a lu le mémoire.

2185

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Avec plaisir. Monsieur le Président et messieurs les Commissaires, bonjour. J'aimerais vous présenter les gens qui m'accompagnent aujourd'hui afin de dévoiler le mémoire de la Chambre de commerce de Lévis entériné par le conseil d'administration de la Chambre.

2190

Premièrement, Sylvie Girard, directrice générale de la Chambre de commerce de Lévis; deuxièmement, Pierre Garant, président du conseil des gouverneurs et président de la Chambre de commerce de Lévis de 2004-2005; troisièmement, Stéphane Labrie, président du conseil d'administration et président de la Chambre de commerce de Lévis 2005-2006, ainsi que moi-même, Christian Lévesque, actuel président de la Chambre de commerce de Lévis.

2195

LECTURE DU RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

Merci monsieur Lévesque, soyez assuré que la Commission d'examen conjoint va faire tous les constats qui découlent de son analyse et qui s'imposent.

Alors cela dit, monsieur Waaub a une (1) question ou deux (2) peut-être!

2205

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

2210 En fait, vous avez mentionné justement que vous misez sur une diversification de l'économie de Lévis grâce au projet, alors je vous demanderais un peu d'élaborer un peu sur cette diversification potentielle.

2215 Et peut-être de nous dire votre réaction sur où se ferait ce développement périphérique des industries reliées au gaz naturel, au froid, etc., dans le cas où la Ville de Lévis a annoncé, il y a un mémoire, qu'elle ne dézonerait que le site de Rabaska, pour maintenir le reste de la zone qui est classée potentiellement industrialo-portuaire comme une zone agricole?

PAR Mme SYLVIE GIRARD:

2220 Nous avons compris de la part du promoteur, de la part de l'ensemble du questionnement qui a été fait en audience aussi, les réponses apportées par le promoteur, et des consultations aussi qui ont été faites avec la Ville, avec le milieu aussi, qu'il y aurait une opportunité, et je pense qu'il y avait une demande à cet effet de la part de la Ville et de la part du milieu, de voir à ce que le projet aille un petit peu plus loin, c'est-à-dire en termes d'efficacité énergétique et de valorisation. On nous parle de nouveaux procédés pour, ici, de l'importation
2225 de nouveaux procédés, qu'est-ce que ça veut dire, qu'est-ce que ça peut apporter de plus à la communauté que le projet en soi.

2230 Il y a des applications, à ce qu'on nous a dit, assez primaires qui peuvent se faire assez facilement, ne serait-ce que par la récupération du froid.

On nous a parlé de possibilité déjà que l'entreprise s'assurerait qu'il y aurait la possibilité de récupération.

2235 Qu'est-ce que ça veut dire pour le milieu, l'endroit, bien, je pense que d'abord, ça veut dire de créer, bien sûr avec la chaire de recherche, de créer un intérêt, une recherche au niveau de l'innovation, et permettre certains développements de procédés.

2240 Maintenant, moi, j'ai pas compris que c'était nécessairement sur une installation des sites à proximité. La récupération de gaz, je suis pas une experte, mais la récupération de frigories ou autres peut se faire de bien des façons. Je sais qu'a été citée l'idée que ça pourrait être utilisé par exemple pour une serre de tomates ou autres, ça peut être récupéré peut-être dans des camions ou autres, je sais pas.

2245 C'est ce qu'on demande au promoteur, de voir à ce qu'il y ait une valorisation de ce qu'il produit en termes de frigories, mais en termes aussi peut-être de récupération de gaz à effet de serre.

Et je pense que l'entente, particulièrement la deuxième entente avec la Ville de Lévis, élabore des pistes avec le promoteur là-dessus.

2250

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

2255

J'aimerais vous poser une question concernant la fameuse, je reviendrai toujours, j'y reviens et je reviendrai avec la question, l'acceptabilité sociale ou l'acceptation sociale.

2260

À partir de quel moment on peut dire que le projet jouit d'une acceptation sociale? Et je placerais ma question dans un contexte plus large. C'est un trait caractéristique des démocraties modernes, cette espèce de tension entre le citoyen en tant que résident, père de famille, mère de famille qui cherche la tranquillité, qui cherche à sécuriser ses acquis chèrement gagnés par l'effort, et le citoyen Homo oeconomicus qui travaille, qui gagne de l'argent, qui est prêt à tout faire pour maintenir une performance hors pair de l'économie, bon. Cette tension existe, on le voit, même surtout dans les projets de choix de sites des terminaux, on le voit aux Pays-Bas, n'est-ce pas, partout.

2265

2270

En tant que secteur économique, est-ce qu'il y a d'autres façons de faire peut-être qui pourraient gérer cette tension de façon plus positive, à la lumière de l'expérience vécue, selon vous? Si vous aviez à refaire quelque chose en tant que secteur, à la lumière de l'expérience de ce dossier, qu'est-ce que vous changeriez? Voilà!

PAR M. STÉPHANE LABRIE:

2275

Peut-être juste pour démystifier, on comprend que la notion d'acceptabilité sociale implique toujours un débat entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel. On voit aussi ou on prend souvent pour acquis que les chambres de commerce sont directement associées au volet économique et aux impacts économiques, et c'est un fait. Mais quand on parle d'une Chambre de commerce comme celle de Lévis qui est une Chambre qui compte environ neuf cents (900) membres, ces neuf cents (900) membres-là, ce sont des représentants de différentes entreprises de notre région.

2280

2285

Donc c'est des hommes, des femmes d'affaires de chez nous qui font au quotidien partie, au même titre que tous les autres résidents de Lévis, font partie de la communauté; ils élèvent leur famille ici, ils travaillent ici, créent de l'emploi, ils ont à cœur leur communauté. Ces gens-là vont s'impliquer dans leur milieu, veulent voir progresser la région.

2290

Évidemment, pour pouvoir le faire, on a besoin de moteurs économiques, on a donc besoin de projets qui vont correspondre, et on l'a, je pense, clairement identifié dans le mémoire, qui vont rencontrer certaines valeurs fondamentales.

Maintenant, le débat doit se faire au niveau de la société en général, et c'est l'intérêt collectif qui doit primer.

2295 De façon plus spécifique, dans le projet, et là, c'est pour ça, j'ai peut-être pris la parole en premier, j'ai eu la chance d'être témoin de l'évolution de cette notion d'acceptabilité sociale depuis le début dans le cadre du projet. Il faut être très très prudent quant au message qui est véhiculé, compte tenu, comme vous le disiez tantôt, il y a d'un côté les gens, je dirais monsieur et madame tout le monde qui sont pas automatiquement, se lanceront pas sur la tribune publique avant de connaître à fond un projet comme celui-là.

2300 Donc automatiquement, vous allez voir ça dans tous les projets importants, les groupes d'opposition, les gens qui sont directement, je dirais, concernés, ceux qu'on identifie souvent aux "pas dans ma cour", vont être les premiers à se lever et à faire valoir leur position. Et on va voir que les gens qui ont un peu plus de recul et qui sont souvent la majorité silencieuse vont attendre d'être davantage informés d'un projet avant de prendre position.

2305 Je pense que c'est ce qu'on a vu clairement dans le cadre du projet Rabaska. Au fur et à mesure où le promoteur a fait des présentations, au fur et à mesure où le Conseil de ville a permis à tout le monde de faire valoir son point de vue, je dirais dans le cadre encore des audiences du BAPE, les gens ont été chercher l'information, et de façon générale, moi, je pense qu'on voit une évolution importante de cette notion-là.

2310 D'ailleurs, vous avez soulevé dans le cadre de votre intervention, il y a eu plusieurs sondages qui ont permis d'aller chercher le pouls de l'ensemble de la population; ces sondages-là, de ce que j'en sais, ont été déposés dans le cadre, il y en a une série, et ces sondages-là viennent tous à peu près corroborer un taux d'acceptation de l'ordre de deux tiers ($\frac{2}{3}$) à soixante-dix pour cent (70 %) de la population lévisienne favorable au projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320 Une dernière question, monsieur Lévesque! Vous avez entendu – d'abord ça a été évoqué à plusieurs reprises, la notion de haute technologie en rapport avec le projet.

2325 Vous avez entendu monsieur Cadrin du GIRAM tout à l'heure, mettre en question ce terme, parce que pour lui, et comme pour d'autres gens, haute technologie, ça renvoie au Silicon Valley, Seattle, Microsoft, etc., et qu'une industrie qui fournit de l'énergie, point, dont les clients sont à la limite du secteur de la pétrochimie ou le chauffage domestique ou le chauffage de l'espace ou l'industrie du froid agroalimentaire, très important et très nécessaire, mais ce sont des industries qui ne renvoient pas nécessairement à la notion populaire confirmée par les médias de ce qu'on appelle la haute technologie.

2330 Alors monsieur Cadrin dit, bien, la haute technologie, on aimerait bien avoir ça, mais à la Silicon Valley. Alors qu'en dites-vous?

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

2335

Premièrement, je jugerai pas des termes utilisés pour représenter ce qu'est le GNL ou quoi que ce soit. Ce que je sais, c'est que c'est quelque chose de complexe, c'est quelque chose qui prend une expertise, c'est quelque chose qu'on doit développer pour notre région.

2340

Et on se doit de s'assurer que les gens qui vont participer à ça vont avoir besoin d'avoir la formation. Si c'était quelque chose de simple, je pense qu'on n'aurait même pas besoin peut-être d'audience ou de rencontre comme ça, parce que tout le monde comprendrait facilement de quoi il s'agit. Mais dans ce dossier-là, c'est quelque chose quand même de complexe, ça prend des méthaniers qui vont apporter...

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, c'est clair.

2350

PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE:

Des bateaux qui sont beaucoup plus complexes que les traditionnels, et aussi la frigorification à moins cent soixante degrés (-160°C). C'est quelque chose qu'on retrouve pas généralement dans l'ensemble de nos entreprises.

2355

Dans ce cadre-là, on peut dire que c'est quelque chose d'assez complexe et qui justement représente quand même quelque chose d'innovant pour la grande région de Lévis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360

D'accord.

PAR Mme SYLVIE GIRARD:

2365

Si vous permettez, monsieur le Président, j'aimerais ajouter un élément!

Je pense que c'est aussi le rôle du gouvernement, et même à quelque part aussi le rôle des conseillers du gouvernement, le BAPE en est un à sa face même, de profiter aussi de projets, de circonstances pour dire, allez plus loin, faites plus.

2370

Et je pense que l'un n'empêche pas l'autre. On peut être un Silicon Valley, on peut être autre chose, mais je pense qu'il peut y avoir à chaque projet, parce qu'il y a des impacts, on s'en cache pas, je pense que personne l'a caché non plus, mais de quelle façon, à partir du moment où les impacts environnementaux sont bien jugulés, sont bien encadrés par les lois et la réglementation, à partir du moment où, c'est ce qu'on a dit aussi en matière de sécurité, tout ça aura l'aval des autorités compétentes, autant gouvernementales, fédérales que de la Ville,

2375

une fois qu'on a concocté tout ça pour avoir un bon projet, qu'est-ce qu'on peut amener de plus en termes de valeur ajoutée?

2380 Bien, c'est un peu la démarche qui a été demandée au promoteur, puis que le gouvernement lui-même peut considérer, dire, qu'est-ce qu'on peut aller récupérer de plus! Et je pense qu'il a été proposé aussi certaines utilisations possibles pour toute la question de la pétrochimie au Québec. Il pourrait y avoir des utilisations.

2385 Mais je pense que c'est peut-être la valeur ajoutée qu'un gouvernement pourrait faire de dire, on développe quelque chose de nouveau, que ce soit Silicon Valley, la haute technologie ou de la nouvelle technologie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 D'accord. Alors madame Girard, monsieur Lévesque, monsieur Labrie, monsieur Garant – vous voulez rajouter quelque chose?

PAR M. STÉPHANE LABRIE:

2395 Bien, simplement pour dire que le fait – on doit évaluer Rabaska pour le projet qu'il est. On souhaite tous voir s'établir un Silicon Valley à Lévis et on est tout à fait favorable à l'établissement d'entreprises de haute technologie, mais il y a pas de lien entre le secteur de haute technologie à Lévis et l'implantation du projet Rabaska.

2400 Rabaska a le droit d'être évalué comme tel et non pas de subir des comparaisons, des projets de remplacement, bon.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Non, personne n'a jamais mis ça en doute, c'est clair.

PAR M. STÉPHANE LABRIE:

2410 C'est parce que c'est quelque chose qui est revenu dans le cadre du débat.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Oui, ça va. Alors merci beaucoup, très apprécié.

2420

DÉVELOPPEMENT PME CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

2425

J'appelle maintenant le dernier intervenant de la séance, Développement PME Chaudière-Appalaches, monsieur Gilbert. Monsieur Michel Gilbert s'il vous plaît.

PAR M. MICHEL GILBERT:

2430

Messieurs les Commissaires, je comprends qu'il faut alléger un peu la présentation, je vais couper court dans le texte!

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Bonjour monsieur, on vous écoute.

PAR M. MICHEL GILBERT:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "Développement PME...")

2440

FIN DE LA LECTURE (Page 2, deuxième paragraphe, "... management")

Je passerai sur la présentation de notre conseil d'administration, je vais aller tout de suite à la mise en situation.

2445

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, "Par sa mission...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, fin, "... manufacturières connexes")

2450

Là, je coupe un peu! Je pense que la région a souffert de ne pas avoir bénéficié ou d'avoir subi la compétition des régions ressources par le biais d'une fiscalité favorable aux régions ressources, ce qui a fait perdre de nombreux contrats lucratifs et de nombreux emplois aux entreprises de la région, et la venue du projet Rabaska est vue comme une façon pour nos entrepreneurs de compenser cette perte-là.

2455

Je coupe dans les acteurs majeurs de l'économie, je m'en vais à la conclusion de ce paragraphe-là en vous disant!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, "Développement PME...")

2460

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin, "... et de l'emploi")

2465 Je vais passer peut-être sur tout ce qui concerne l'enquête sur l'innovation, et on pourra peut-être en discuter davantage et revenir. Je vous dirais de façon peut-être beaucoup plus précise ce que nous voyons comme impact à court terme, entraîné par un projet tel que Rabaska. Je vais à la conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe "Face à ces données...")

2470 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... éventualité")**

Vous me permettrez de lire la conclusion au complet s'il vous plaît!

PAR LE PRÉSIDENT:

2475 Allez-y.

PAR M. MICHEL GILBERT:

LECTURE DE LA CONCLUSION (Page 7)

2480 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2485 Merci à vous monsieur Gilbert.

2490 Alors une question! Vous évoquez le fait que le projet pourrait renverser la vapeur en ce qui concerne le déclin constaté, vous avez fait allusion à ce déclin en matière de secteur économique basé sur les ressources, etc.

Est-ce que vous pourriez partager avec nous en plus des détails, comment le projet serait apte à renverser la vapeur à ce niveau par rapport aux PME en particulier de la région?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2495 Oui, bien sûr. Alors au niveau des PME, l'entreprise de deux millions (2 M\$) à cinq cents millions de dollars (500 M\$) de chiffre d'affaires, nous voyons...

PAR LE PRÉSIDENT:

2500 C'est comme ça que vous le définissez?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2505 La PME, oui, oui. Les TPE, très petites entreprises, en dessous de deux millions (2 M\$). PME, de deux millions (2 M\$) à cinq cents millions (500 M\$).

2510 Deux (2) axes de développement! Premièrement, l'utilisation de la cryogénie dans l'industrie agroalimentaire, laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure. Vous n'êtes pas sans savoir que la région périphérique de Chaudière-Appalaches est une région où il y a beaucoup, je dirais pas d'industries, de production agricole, et cette production agricole là doit se diversifier et doit se diversifier par exemple dans toute la fabrication de plats préparés, et notamment de plats préparés surgelés, dans le domaine de la viande et d'autres.

2515 L'accès à de la cryogénie, de la thermie à prix extrêmement compétitif, tout au moins nous l'espérons, devrait permettre de valoriser de beaucoup toute la production agricole de la région et permettre l'instauration d'une industrie agroalimentaire qui permettrait d'exporter des produits préparés à la grandeur de l'Amérique du Nord. Ça, c'est un axe.

2520 Le deuxième axe, vous savez que pas loin d'ici, dans Bellechasse, en fait dans toute la région Chaudière-Appalaches, il y a une industrie plastique fort dynamique qui malheureusement paie ses molécules, pas ses molécules, voyons, ses intrants trop cher...

PAR LE PRÉSIDENT:

2525 Intrants énergétiques?

PAR M. MICHEL GILBERT:

2530 Non, les intrants de plastique trop cher, et nous croyons qu'avec l'implantation du projet Rabaska, à terme, à moyen terme, va pouvoir se développer une production de ces ressources, de ces intrants-là pour que notre industrie de matière plastique puisse se développer et concurrencer sur les marchés américains.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Gilbert, très apprécié.

PAR M. MICHEL GILBERT:

2540 Merci à vous.

2545

**DROIT DE RECTIFICATION
PROMOTEUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

2550

Alors le moment est venu pour la rectification des faits, et je vous rappelle toujours qu'il s'agit des faits et non pas de qualification des opinions des autres!

2555

Alors par ordre d'inscription, j'invite monsieur Kelly pour Rabaska de prendre la parole, et j'en ai deux (2) autres par la suite.

Bonjour monsieur Kelly.

PAR M. GLENN KELLY:

2560

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, juste pour souligner que nous allons amener des rectificatifs au mémoire ou à la présentation du GIRAM. J'ai bien saisi hier soir que vous nous avez demandé d'être très brefs, je vais tenter de vous dire que le rectificatif pourra peut-être être aussi long que le mémoire, basé sur ce qu'on a vu cet après-midi.

2565

Je demanderais aussi à la Commission s'il serait possible d'avoir copie des acétates qui ont été projetés; j'ai vu plusieurs choses qui doivent être corrigées, et donc nous allons soumettre les rectificatifs lors des prochaines semaines sur ce mémoire.

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu. Et vous allez avoir une copie certainement le plus rapidement possible.

Merci monsieur Kelly.

2575

ANDRÉ HAMEL

2580

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur André Hamel.

PAR M. ANDRÉ HAMEL:

2585

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Je vous en prie, allez-y.

PAR M. ANDRÉ HAMEL:

2595 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Alors très brièvement, cet après-midi dans le mémoire présenté par monsieur Gaston Cadrin de GIRAM, on a fait état, au dernier acétate, qu'André Hamel avait, le 2 décembre 2004, comme conseiller municipal, déclaré ce qui a été affiché.

2600 Je fais pas partie des mal-cités, je reconnais effectivement avoir dit ce qui a été présenté cet après-midi, sauf que je voudrais, monsieur le Commissaire, monsieur le Président, si vous le permettez, vous décrire dans quel contexte effectivement cette chose a été dite.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Ce n'est pas une rectification des faits, alors je veux que ce soit reconnu. Mais par courtoisie, je vais vous permettre de nous donner le contexte, très rapidement, mais il ne s'agit pas de rectification des faits.

Allez-y donc.

2610

PAR M. ANDRÉ HAMEL:

2615 Très bien. Alors le 2 décembre 2004, j'étais maire suppléant à la Ville de Lévis, et lors d'une séance du Conseil municipal, majoritairement le Conseil municipal a rejeté le projet Rabaska, sur le fondement que les informations obtenues à l'époque par les représentants du promoteur étaient insatisfaisantes et n'étaient pas justifiées dans son ensemble.

2620 Alors ce qu'on a fait, le Conseil municipal n'avait pas les informations, toute l'information pertinente qu'il désirait obtenir, et les représentants du promoteur à l'époque passaient comme à la chaise musicale. Alors un soir c'était une personne, l'autre semaine après, cette personne-là n'était plus dans le décor.

2625 Le projet Rabaska a pris véritablement du sérieux lorsque Glenn Kelly est arrivé au niveau de la commande comme promoteur et a fait les représentations, les représentations au niveau du Conseil municipal qui, dans une séance subséquente, a adopté effectivement de revoir le bien-fondé de la procédure pour se rendre jusqu'au BAPE avant de prendre une position définitive.

2630 Enfin, je terminerai, monsieur le Président, en vous disant que la mairesse qui s'est présentée ici cet après-midi, Danielle Roy Marinelli, j'entérine en tous points ce qui a été dit, ce

qui a été mentionné, autant par le Comité mixte de la Ville que par le mémoire qui a été présenté, et j'ai voté en sa faveur.

Alors c'était les précisions que je voulais vous apporter, monsieur le Président.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc maintenant que c'est un contexte, je vais poser la question: si c'était à refaire, étant donné que le projet maintenant a, comme a témoigné monsieur Kelly, est-ce que vous tiendriez les mêmes propos?

2640

PAR M. ANDRÉ HAMEL:

Actuellement, non. Actuellement, je suis favorable à la démarche qui est enclenchée par la Municipalité.

2645

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Merci monsieur Hamel. On note que ce n'est pas une rectification des faits, mais ce sont des propos tout de même pertinents. Merci.

2650

GASTON CADRIN

2655

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite monsieur Gaston Cadrin s'il vous plaît.

2660

PAR M. GASTON CADRIN:

Monsieur le Président, je veux pas abuser des droits de rectification! C'est que madame Marinelli a laissé sous-entendre, à une des questions que vous avez posées, que la Ville avait consulté les gens du secteur.

2665

Or effectivement, je pense que ce serait intéressant pour la Commission de savoir que le GIRAM et l'APPEL avaient formulé une demande formelle à la Ville, et on pourra vous envoyer la copie papier ou courriel, de tenir une réunion de consultation à l'école Sainte-Famille, ça avait été proposé, pour les gens du secteur.

2670

Or, la Ville de Lévis a effectivement fait une réunion de consultation à l'échelle de la grande ville, et bien sûr que des gens du secteur, le 4 mai, ont pu participer. Cependant, ce n'est pas vraiment une réunion de consultation, puisque la Ville de Lévis, les conseillers et les

2675 intervenants de la Ville étaient assis dans un coin de la salle et, ce que je pourrais appeler, c'était une séance d'écoute, d'écoute de citoyens. Il y avait pas de réponses aux questions ou aux points qui étaient soulevés par les citoyens. Je veux juste vous donner le contexte.

2680 De plus, madame Marinelli a dit aussi par rapport à la consultation des gens du secteur, elle a mentionné que la Ville a reçu des groupes et des citoyens pour la préparation du mémoire. C'est vrai. Cependant, dans le mémoire, personne dans les groupes qui ont été témoigner à la Ville ou dans les citoyens on ne retrouve les préoccupations qui ont été exprimées lors de ces rencontres de citoyens ou de groupes avec les gens qui ont préparé le mémoire à la Ville de Lévis.

2685 Ainsi donc, je formule une demande qui pourrait être utile pour vous, pour la Commission, donc par votre entremise, nous formulons une demande que la Ville dépose tous les mémoires présentés à l'occasion de la soirée du 4 mai, parce qu'effectivement, il y a des gens qui ont déposé des mémoires le 4 mai, et des différentes rencontres avec le Comité de mémoire de la Ville, c'est-à-dire des rencontres plus particulières.

2690 Alors si c'était possible de demander à la Ville s'il vous plaît de vous fournir tous ces mémoires, c'est sur papier, elle n'a pas à transcrire ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2695 D'accord, on va prendre la question en considération. C'est pas tout à fait une rectification des faits, mais ça va. Ça nous donne le contexte, étant donné que je l'ai offert à monsieur Hamel, je vous l'accorde également.

2700 **PAR M. GASTON CADRIN:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Merci monsieur Cadrin.

2710

BENOÎT CHEVALIER

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 Maintenant, dernière intervention dans cette catégorie d'activité de la Commission, alors monsieur Benoît Chevalier!

Alors monsieur Chevalier bonjour, encore des faits!

PAR M. BENOÎT CHEVALIER:

2720

Oui, des faits. Alors voici, concernant le mémoire que monsieur Cadrin a déposé, j'aimerais apporter une rectification, principalement à l'article 2.4 du mémoire concernant les affectations du territoire et également concernant le projet de schéma d'aménagement adopté par l'ex-MRC de Desjardins, concernant l'affectation industrialo-portuaire.

2725

Dans les faits, ce que le nouveau schéma de Lévis va confirmer, ce que vous a dit tantôt madame la mairesse, c'est un retrait à toutes fins pratiques d'environ soixante pour cent (60 %) de ce qui est affecté actuellement en vigueur, affectation industrielle et portuaire.

2730

Alors lorsqu'on dit que ce territoire est affecté résidentiel ou agricole, c'est pas vrai. C'est affecté industriel et portuaire.

Alors on va apporter une modification écrite demain.

2735

Par rapport à l'intervention que vient de faire Gaston Cadrin aussi, j'aimerais apporter une rectification! Parce que le 4 mai dernier, à la soirée de consultation, il y a eu des réponses à des questions. Et une de ces questions-là a été posée par Simon Arbour qui était lors des audiences, et la question portait spécifiquement sur: quelle est l'affectation actuelle du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme de Lévis, est-ce que quelqu'un pourrait me répondre?

2740

Et j'étais présent dans le Comité du mémoire et j'ai donné la même information que je vous ai livrée à la première période.

Donc quand on dit qu'il y a pas eu de réponses, c'est faux.

2745

Et finalement, concernant les mémoires qui ont été déposés, alors si vous les voulez, on va vous en faire des copies, mais ils sont sur le site Internet de la Ville depuis le dépôt de ces mémoires-là. Alors c'est accessible.

2750

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Chevalier.

2755

Alors on prend congé mutuellement de nous-mêmes et on se retrouve, comme on s'aime bien, à dix-neuf heures (19 h), merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2007 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2760

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2765

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.